



Arradon, le 17 décembre 2024

Le Maire

Aux

Conseillers municipaux

COMPTE-RENDU Du Conseil Municipal du 17 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le quatre décembre deux-mille-vingt-quatre, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

Présents (24) : Mmes et MM. BARRET- BOICHOT – MEDIGUE – GUYOT – TOUREAU – LAPRUN – WEILL – DARBOIS – HEMAR – JEGOU – LE CLOAREC – LUCAS – DREAN – LE MENTEC – CARTRON – DEBLOND – LE COROLLER – CHAIZE (jusqu'à 20h17) – FOREST – LEVEILLE NIZEROLLE – LHERMITTE – ANSEL – COUESPEL

Absents ayant donné pouvoir (5) : Mmes et MM. LESBOS – DJINIADHIS – LABAT – HERZOG – MONNIN – respectivement à Mmes et MM. DREAN – LE CLOAREC – PERIES – LE COROLLER – FOREST

Secrétaire : WEILL Marina

Pascal BARRET :

Mesdames, Messieurs bonsoir,

Bonsoir tout le monde, je vais procéder à l'appel Barret Pascal, il est là, Lucile Boichot, Patrick Médigue, Philippe Guyot, Elisabeth Toureau, Gérard Laprun,

Serge Lesbos est absent et a donné pouvoir à Marie-Mad Dréan,

Marina Weill, Martin Darbois, Etienne Hemar, Laurette Jégou, Yves Le Cloarec, Christian Lucas, Marie-Mad Dréan,

Sabine Djiniadhis est absente et a donné pouvoir à Yves Le Cloarec,

Fanny Le Mentec, Sandrine Cartron, Nathalie Deblond,

Jean-Jacques Labat est absent et a donné pouvoir à Jean-Philippe Periès,

Véronique Le Coroller, Catherine Chaize, Jean-Philippe Periès,

Emmanuel Herzog est absent et a donné le pouvoir à Véronique Le Coroller,

Dany Forest,

Eric Monnin est absent et a donné le pouvoir à Dany Forest,

Gaëlle Léveillé, Pascal Lhermitte, Véronique Ansel et Thierry Couespel.

Merci à tous et à toutes.

Avant de démarrer ce conseil, nous allons avoir une pensée pour nos compatriotes de Mayotte, ce beau département français le cent-unième qui subit, comme vous l'avez tous et toutes vu, un cyclone dévastateur.

Donc je vais vous proposer une minute de silence, s'il vous plaît.

« Minute de silence »

Je vous remercie.

Pour compléter sur la question de Mayotte, deux choses à vous proposer. Elisabeth, tu veux parler peut-être ?

Elisabeth TOUREAU :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, les conséquences humaines, sanitaires et matérielles sur l'île de Mayotte ne sont pas encore connues, mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Les urgences aujourd'hui sont les secours aux victimes, la fourniture des biens essentiels et le rétablissement des infrastructures.

La Protection civile, partenaire de l'AMF, est présente dans la région et met en place un dispositif de soutien afin de répondre aux premières urgences. Nous avons été interpellés hier en tant que CCAS par l'Union nationale des CCAS, qui à ce jour a rejoint l'AMF, que je viens de citer. Et donc un appel aux dons est fait pour les collectivités, les intercommunalités.

Je vais en passer la parole à M. le Maire, et à titre personnel, les dons seront gérés par la Fondation de France et la Croix-Rouge, en attendant qu'il y ait éventuellement des aides matérielles qui soient apportées, en se regroupant bien évidemment.

Pascal BARRET :

On peut avoir des dons personnels ? sous quelle forme ? Chèque ?

Elisabeth TOUREAU :

Des dons en chèques et en espèces directement à Fondation de France

Pascal BARRET :

Fondation de France et l'AMF donc les chèques, on fera un communiqué de presse sur le sujet, merci Elisabeth

Très bien. On va considérer effectivement que c'est plus simple aussi d'apporter des fonds à ce stade-là.

Le deuxième élément que je voulais vous proposer ce soir, qui fera peut-être l'objet d'une délibération, parce que l'idée ce serait que la commune d'Arradon, en tant que commune, comme d'autres font, apporte une contribution de 1 000 euros sur son budget.

Voilà, je vous le propose. On va regarder, on vous proposera peut-être une délibération pour encadrer ça. Je vous le proposerai au prochain conseil, on ne va pas prendre une délibération ce soir, ce n'est pas rédigé.

Est-ce que vous êtes d'accord, je pense, collectivement, sur le type d'action ?

Voilà c'était un préambule important pour penser à ceux qui souffrent évidemment.

Avant de commencer l'ordre du jour, j'ai reçu deux questions orales présentées par le groupe inspiration et je souhaitais donc y répondre directement.

Il y avait une question qui était sur la retranscription de la teneur des discussions en cours des séances du conseil municipal.

Vous m'avez questionné plusieurs fois et à nouveau sur la question du PV.

Alors deux trois choses à vous dire assez simples, c'est que nous avons été en contact bien sûr avec le Préfet, le service qui s'occupe de cette question-là et nous nous sommes engagés à ce que les PV de septembre, octobre, novembre et décembre 2024, puisque leur réponse était un conseil de plus, soient retranscrits correctement à partir des enregistrements.

Nous vous avons envoyé tout à l'heure, la partie septembre, qui avait été travaillée par le cabinet qu'on avait pris, Mémo&co, pour octobre et novembre, on est en relecture.

Les services étaient encore en train de travailler tout à l'heure sur la relecture de ces PV d'octobre et novembre, et qui vous seront envoyés dès qu'ils seront retranscrits et corrects, puisqu'entre l'enregistrement et la retranscription, il y a un peu de travail.

Evidemment, celui de décembre ensuite, et l'année 2025, on continuera comme ça. Donc voilà ce que je voulais vous dire sur la première question du Groupe Inspiration Arradon qui nous relançait sur ce sujet-là.

La deuxième question concernait la convention relative au don et à l'installation du menhir de la laïcité à la Lucarne que nous avons faite le 7 décembre.

La convention a été transmise au groupe Inspiration puisque vous l'aviez demandé.

Cette convention a été faite le 2 décembre j'ai signé cette convention en vertu de la délégation qui m'est donnée par le conseil. Une délégation qui me permet de faire, qui permet au Maire de faire accélérer un certain nombre de sujets, quand il y a des euros à la clé.

Là, c'était une convention qui permettait à l'association de transférer à la commune à titre gracieux le Menhir en question qui devenait propriété de la commune.

On a fait ça le 2, le 3 j'ai envoyé ça en préfecture pour ce qu'on appelle le contrôle de légalité, il est revenu, et donc, c'était trop tôt pour le transmettre comme une pièce jointe, puisque vous m'avez demandé pourquoi cette convention n'était pas dans les points d'information qu'on a toujours à la fin du Conseil. C'est un point d'information où tout ce que je signe, je le transmets pour info au conseil. Je ne l'ai pas fait à ce stade-là parce que le délai était beaucoup trop court.

Souvenons-nous que les documents de ce conseil municipal, qui est le conseil du budget, sont envoyés par obligation 12 jours avant la date du conseil.

Donc, entre le moment de la signature de la convention, et l'envoi en préfecture, les choses n'étaient pas prêtes. Deuxième élément, je n'ai pas d'obligation de transmettre les informations au conseil qui suit immédiatement la décision. Il n'y a pas de délai, je pourrais le transmettre à trois ou quatre conseils plus tard.

Je vous le transmettrai au prochain conseil, je n'ai plus la date mais je crois que c'est en février maintenant, il n'y a pas de conseil en janvier en général, je vous transmets bien entendu chaque information, il n'y a rien à cacher en la matière.

Voilà les deux réponses que je souhaitais faire concernant vos deux questions orales déposées en temps et en heure pour ce Conseil municipal.

Il n'y a pas grand-chose à dire, mais je sens que quelqu'un lève la main.

Jean-Philippe, quelques mots ?

Jean-Philippe PERIES :

Alors, en effet, monsieur le Maire, le règlement intérieur prévoit que la question soit lue.

Et parfois, c'est bien qu'elle soit lue avant qu'il en soit fait un résumé qui laisserait à penser que nous vivons dans le meilleur des mondes.

Alors soit je procède à sa lecture, soit je fais comme vous et je me débats sur le fond.

Ça fait quand même 8 mois qu'on vous demande

Pascal BARRET :

Lis, lis tes questions vas-y.

Jean-Philippe PERIES :

Parfait, alors, je vais là lire.

La première question concerne donc cette fameuse transcription.

Monsieur le Maire, l'ouverture du conseil municipal du 19 novembre 2024, tel qu'il est rapporté dans le procès-verbal du dit conseil, vous avez informé les élus que vous mettriez en place un système de retranscription mot-à-mot des conseils municipaux à partir du premier conseil municipal de 2025, en l'absence de budget afférent sur l'exercice 2024.

Le 2 décembre 2024, un citoyen Arradonnais, a mis gracieusement à la disposition de la Commune la transcription mot-à-mot du conseil municipal du 19 novembre 2024.

Après vérification, cette retranscription est parfaitement fidèle aux propos tenus lors du dit conseil, tel qu'ils peuvent être entendus dans la vidéo mise à disposition sur le site internet de la Commune.

Dans ces conditions, aucun obstacle en termes du budget communal ou de qualité de la retranscription ne s'opposait à sa diffusion. Pour quelles raisons ladite retranscription n'est-elle pas intégrée au procès-verbal mis à la disposition des conseillers municipaux et des Arradonnais ?

Vous venez donc de nous répondre que manifestement, vous répondrez à cette demande et vous le ferez même à partir du mois de septembre, mais je voudrais, par rapport à cette situation, puisque le règlement interne m'y autorise, apporter une précision qui tiendrait finalement d'une maxime « Dura lex sed lex ».

Oui, la loi est parfois dure, mais elle doit s'appliquer, et elle doit s'appliquer selon deux principes fondamentaux qui régissent le droit en France. C'est l'égalité des citoyens devant la loi, et l'application immédiate de la loi nouvelle.

Alors même ceint de votre écharpe de Maire, vous ne pouvez pas décider d'appliquer la loi si, et quand cela vous chante, parce que tel est votre bon plaisir. Et c'est un petit peu ce qui s'est passé.

Les services compétents de la préfecture vous ont rappelé à la loi sur ce point, au moins une fois, et vraisemblablement une deuxième fois, après que vous avez rejeté à tort notre demande formulée au Conseil municipal du 16 avril dernier.

Nous nous félicitons qu'on rentre enfin dans l'ordre et qu'on se conforme à la loi après huit mois de tergiversation, mais nous vous demandons solennellement, puisque maintenant vous reconnaissez que la commune était en tors, que l'ensemble des transcriptions, depuis que nous allons formuler la demande, pas avant, il n'y a pas de rétroactivité, soient portées et mises à la disposition des conseillers municipaux et des Arradonnais.

Nous ne serions que vous conseiller à l'avenir d'être plus attentifs aux propositions que nous faisons et surtout au rappel à la loi lorsque nous les faisons, plutôt que de les rejeter, comme vous l'avez fait, au mois d'avril, manifestement, sans suffisamment d'arguments juridiques.

Merci par avance de prendre enfin en compte nos demandes qui ne représentent qu'une seule chose, le retour à la loi, rien que la loi, mais la loi.

Deuxième question, je vais donc la lire, parce que votre réponse, malheureusement, n'est pas tout à fait en phase avec notre attente et nécessitera donc forcément qu'on y revienne.

En vertu des délégations de pouvoir qui vous ont été octroyées pour le Conseil municipal d'Arradon par délibération numéro 88 du 6 octobre 2020, vos décisions prises dans le cadre de ces délégations doivent faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à chacune des réunions obligatoires. Dans le respect de ces dispositions, pour quelle raison la convention relative aux dons et à l'installation d'un menhir de la laïcité à la Lucarne, que vous avez signée le 2 décembre 2024, n'était pas mentionnée au point 17 de l'ordre du jour du Conseil municipal, dénommée décision prise sur le fondement des délibérations portant délégation de pouvoir au Conseil du Maire.

Vous venez de nous répondre que vous n'avez pas obligation de le faire tout de suite, très bien.

Là où nous différons, M. le Maire, maintenant que vous nous en informez, c'est sur l'application de cette délégation. Vous considérez, en fonction de cette fameuse délibération 88, en tous les cas, dans son point numéro 8, que l'acceptation des dons et délais qui ne sont grevés ni de condition ni de charge, vous ont permis de prendre un arrêté. Notre position n'est pas la même.

A la lecture de la convention que vous avez signée le 2 décembre et que vous avez bien voulu nous remettre, convention signée avec l'association Les Menhirs de la laïcité, l'ensemble des travaux et actions pris en charge par la Commune, tels que stipulés dans la convention, et tels que nous l'avons pu constater sur site, suffisent à démontrer l'existence justement de conditions et de charges pour la commune. Donc, de notre point de vue, vous n'aviez pas autorité, en tant que Maire, de prendre un tel arrêté.

Nous vous demandons donc d'annuler cette convention et de la soumettre au conseil municipal, qui est le seul à pouvoir, lorsqu'il existe des conditions et des charges, prendre une telle décision.

Voilà, c'est notre demande. Il vous appartient d'y accéder ou de la refuser.

Pascal BARRET :

Très bien, c'était la deuxième question.

Alors on va passer au premier bordereau du conseil municipal, délibération 94 concernant le régime indemnitaire de nos agents, sans vous la lire entièrement puisqu'évidemment vous l'avez lue.

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit là de l'actualisation de ce qu'on appelle le RIFSEP, c'est le régime indemnitaire, un peu compliqué, des agents qui se partage en deux parties, liés à l'IFSE d'un côté et le CIA de l'autre.

C'est donc juste une actualisation qui consiste d'une part à modifier le nombre de groupes de fonction dans lesquels nous inscrivons nos agents et leurs responsabilités, on passe de 7 à 6 groupes de fonction, ce qui nous semblait un peu plus cohérent.

Et deuxième élément, on remonte les planchers d'indemnités par groupe de fonction.

En fonction des groupes de 100, 200 ou 300 euros maximum, de façon, et c'était un engagement de début de mandat, petit à petit, par le biais des indemnités, donc des primes, à augmenter un petit peu le pouvoir d'achat de nos agents, et notamment de catégorie C.

Donc vous avez le tableau général de cette opération, des groupes de 1 à 6 que vous avez sur la page. 6 et 7 (de la NES du Conseil Municipal). Donc un minimum IFSE qui est le minimum qu'on va voter.

Et dans la partie CIA, il y a une nouveauté, simplement c'est que le CIA c'est un montant forfaitaire, égalitaire pour tous les agents à 225 euros, qu'il y avait à l'époque, et on a simplement là mis en place un plafond. On reste sur un volume égalitaire par agent, mais le plafond nous permet simplement, dans les cas de départ à la retraite d'un agent, au titre d'une année, on a une personne cette année, donc on a mis un plafond à 2500 euros et un plancher à 225, ce qui nous permet simplement d'octroyer une prime de départ à la retraite pour les agents dont c'est le cas.

Nous avons adopté à la demande de nos représentants du personnel une prime de départ à la retraite, qui sera au maximum cette année à 1801 euros et quelques centimes. C'est en gros, pour ceux qui connaissent, l'équivalent de la

prime annuelle de nos agents, une prime annuelle, qui est liée au fait qu'ils avaient des primes avant la loi de 1984. Pour ceux qui connaissent la décentralisation, on s'applique à ça.

Cette année, nous aurons, au titre de 2024, un départ en retraite, en 2025, on devrait en avoir deux. Donc voilà les changements qui sont opérés.

Le CST évidemment, puisqu'ils sont au départ à l'origine de ce dispositif retraite, a donné son avis favorable, le 27 novembre dernier.

Si vous avez des questions ou des avis, je suis à votre écoute.

Nous allons donc voter ce dispositif d'actualisation.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Adopter l'actualisation du RIFSEEP dans les conditions susvisées ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité, des présents et représentés.

Nous avons oublié quelque chose, Sandrine m'a fait signe, le vote du PV précédent, oui, tout à fait.

C'est peut-être Mayotte qui a fait que j'ai oublié ça, effectivement.

D'abord, Marina est secrétaire de séance. Tu auras une grosse charge puisqu'il aura la transcription la prochaine fois et il faudra relire.

Et le deuxième élément, donc l'approbation du PV du 19 novembre, que je vais mettre aux voix, sans commentaire.

Y a-t-il des oppositions pour celui du 19 novembre ?

Y a-t-il des abstentions ? Vous êtes 6 ou 7 ? Oui, Eric Monnin c'est Dany, donc 7 abstentions, nous citerons les personnes bien entendu.

Pardon, tu as caché l'autre main ? D'accord oui, Eric t'a donné des directives, excuse-moi.

Donc il faudra faire attention à chaque vote, bien entendu, parce que je ne sais pas ce qu'Eric a donné, évidemment, il ne m'a pas fait de confiance en la matière, très bien, donc 6 abstentions.

Non, Eric ne me fait pas de confiance Monsieur Periès. Il me dit des choses, mais il ne me fait pas de confiance.

Jean-Philippe PERIES :

Monsieur le Maire ?

Pascal BARRET :

Non, Non.

Jean-Philippe

Jean-Philippe PERIES :

Vous ne pouvez pas dire ça Monsieur le Maire !

Pascal BARRET :

Si je peux dire ce que je veux, M. Periès !

Jean-Philippe PERIES :

Quand il s'agit d'induire en erreur le Conseil municipal, c'est un peu gênant.

Si nous avons accepté la procuration de Monsieur Monnin, c'est parce que vous avez refusé de la prendre.

Pascal BARRET :

Mais écoute, attends, tu n'as pas le droit de dire ça. Eric ne m'a jamais demandé de dire quoi que ce soit sur ce qu'il m'avait dit, ça reste confidentiel.

Là, tu es en train de dire quelque chose qui est absolument confidentiel.

Non mais, je rêve là. Eric a fait un choix. Il a discuté avec moi d'un sujet. On n'a pas à parler de ça publiquement.

Eric ne m'a pas demandé de le dire. Eric ne m'a pas demandé de dire quelle était sa position.
Il me l'a dit à moi, mais il ne m'a pas demandé de le dire publiquement. Donc tu fais maintenant un débat autour d'un sujet qui n'a pas lieu d'être.
Eric ne m'a pas donné de directive.

Jean-Philippe PERIES :

Vous commencez à commenter le pouvoir que nous avons de Monsieur Monnin, il nous a donné des directives que nous respecterons, quels que soient nos avis.

Pascal BARRET :

Je viens à dire simplement que Dany, effectivement, elle a les directives d'Éric, et qu'il fallait qu'on fasse attention à chaque vote en fonction de ce que Eric lui aurait dit, point barre.

Jean-Philippe PERIES :

Mais ne jouer pas sur ce terrain là Monsieur le Maire alors même que vous avez refusé son pouvoir.

Pascal BARRET :

Non, mais c'est quoi ces menaces ! Enfin ! Stop !

Tu n'as pas à dire ce qu'Éric m'a demandé.

Personne ne le sait dans mon équipe. C'est entre Eric et moi. C'est une confiance entre deux élus.

Jean-Philippe PERIES :

Un élu qui a été obligé de revenir vers nous parce que vous avez refusé son pouvoir.

Pascal BARRET :

On s'est expliqué de façon extrêmement polie, extrêmement respectueuse sur ce sujet-là.

Jean-Philippe PERIES :

Ne jouez pas, s'il vous plaît.

Pascal BARRET :

Je ne joue à rien. Je suis le Maire. Je dirige les débats.

Alors là, tu es très content parce que tu as réussi à mettre ce débat sur la table. Il n'y a pas de débat autour de la position d'Éric. Eric a donné son pouvoir à Dany. Je dis simplement qu'il faut qu'on fasse attention. Je ne sais pas sur quel sujet il vous a dit de voter ci ou ça, c'est tout. Je suis attentif.

[Passage Inaudible]

Alors tu coupes ton micro maintenant. C'est fini.

On passe au budget.

Patrick MEDIGUE :

Non, mais ce n'est pas vrai, il ira jusqu'au bout ce gars-là.

Philippe GUYOT :

Le harcèlement, c'est bon.

Nathalie DEBLOND :

Ça fait 5 ans, ça fait 5 ans que ça dure.

Christian LUCAS :

Ce n'est pas toi qui décides, c'est le Maire.

Jean-Philippe PERIES :

Le Maire l'a dit !

Christian LUCAS :

D'accord.

[Passage inaudible]

Pascal BARRET :

Délibération 95, nous allons parler du budget primitif et le budget principal.

Avant de passer aux détails, à la présentation d'abord et ensuite au débat, des propos introductifs du Maire, au nom de l'équipe municipale majoritaire, bien entendu.

Alors, l'année 2024 se termine dans un contexte particulièrement perturbé.

Un peu comme l'année dernière, l'instabilité politique, gouvernementale et budgétaire plonge notre pays dans une incertitude jamais connue depuis l'instauration de la Ve République.

Depuis le vote de la censure du gouvernement Barnier, la situation budgétaire est complexe. Le climat économique et social inquiétant, on parle de risques à la grecque ou à l'italienne.

Perte de confiance, taux d'intérêt en hausse, croissance en berne, économie et consommation atone, épargne de prudence, plans sociaux, dettes croissantes.

Avant le vote d'un budget, au plus tard le 31 mars 2025, et afin que l'État puisse assurer ses fonctions régaliennes et lever l'impôt, une loi spéciale a été votée hier, comme vous le savez, le 16 décembre. Ceci plonge notre communauté dans une situation inédite pleines d'interrogations quant aux futures décisions du gouvernement, du nouveau gouvernement.

Il est presque prêt, mais il n'est pas tout à fait prêt.

Comme toutes les collectivités qui votent leur budget en fin d'année, on n'est pas très nombreux en la matière, nous n'avons d'autres choix que d'avancer et de vous présenter le budget 2025, à l'occasion de ce Conseil Municipal.

Les idées-forces qui ont conduit à l'élaboration de ce budget sont d'abord un principe de réalisme au regard de la situation budgétaire nationale, j'en ai parlé, et des effets induits sur toutes les collectivités avec lesquelles nous avons des relations budgétaires, faisant craindre un ralentissement en cascade de l'activité des collectivités locales.

On pense ici particulièrement et singulièrement au Département du Morbihan, qui est un financeur des communes, qui l'a annoncé, il a voté ça hier, suspend en 2025 la plupart des aides aux communes et aux EPCI en raison de la réduction des droits de mutation, notamment qu'il percevait. Et bien entendu, hors domaine social, qui reste le cœur de ses compétences.

Et puis le deuxième principe, c'est un principe de prudence, comme Philippe vous l'a développé longuement lors du débat d'orientation budgétaire.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement de la commune, quelques mots là-dessus, les dépenses de fonctionnement volontairement contenues à plus 1,1 % par rapport à l'année précédente, avec notamment une diminution de près de 250 000 euros par rapport aux demandes de nos services. Si on avait tout suivi, on serait bien au-dessus mais nous nous sommes appliqués à réduire ces éléments.

Des dépenses de personnel stables sur 2025, des recettes de fonctionnement évaluées de manière très prudente là aussi, stables par rapport à 2024.

Une capacité d'autofinancement, la fameuse CAF sur 2024 et 2025, soutenue par une légère hausse de nos recettes fiscales, dont une partie sera affectée au financement des logements sociaux.

Alors je lis et j'entends certains propos qui nous accusent d'augmenter les impôts locaux depuis le début du mandat.

Je lis régulièrement ce genre de choses, sur cette question, il faut faire preuve d'honnêteté, sans tronquer la réalité, donc il faut tout dire.

La hausse des taxes foncières, qu'elles soient sur les propriétés bâties ou les propriétés non bâties, les fiches d'impôt qu'on reçoit chez soi, la hausse des taxes foncières est chaque année le fruit d'une décision nationale qui s'applique à toutes les communes de France, les 35 000 communes de France reçoivent le même taux.

Par ailleurs, sur une commune comme Arradon, la valeur locative de nos bâtiments augmente et de nouvelles constructions, comme nous sommes dans un espace dynamique, de nouvelles constructions arrivent chaque année, ce qu'on appelle les nouveaux rôles.

La conséquence, elle est toute simple, c'est que nos produits fiscaux, ils augmentent sans que nous augmentions les taux communaux. Il faut que les gens comprennent ça, c'est pour ça qu'il faut tout dire sur cette question-là.

Les produits fiscaux de la commune augmentent, sans que nous augmentions les taux communaux de taxes foncières, ce que nous avons promis en début de mandat, et ce que nous tenons.

Le seul levier fiscal que nous avons activé, c'est la nouveauté qui a été offerte aux communes qui étaient en tension, ce n'est pas toutes les communes de France, les communes qui étaient en tension en matière de logement. Ils leur étaient offert la possibilité d'augmenter le taux de taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Je rappelle à tout le monde que toute la France n'a plus de taxes d'habitation, sauf la partie résidences secondaires, et que la majoration de taux sur les taxes d'habitation de résidences secondaires est possible uniquement pour les communes qui sont en zone tendue.

Nous l'avons volontairement fait pour les 17% de résidences secondaires qui existent sur notre commune, sauf une ou deux qui ont fait un taux inférieur, comme toutes les communes de GMVA qui étaient en zone tendue, et en faisant appel à la solidarité de leurs propriétaires. Nous l'avons dit publiquement. On ne se cache pas sur cette question-là. C'est un acte politique volontaire. Et tout ça afin d'aider encore mieux à financer le logement abordable. Je rappelle simplement deux chiffres, nous avons un produit de taxes d'habitation sur les résidents secondaires qui était de 375 000 euros, référence en 2023 ou 2022. Et ce produit supplémentaire nous ramène 225 000 euros de plus, c'est un choix politique.

C'est grâce à tout cela, globalement, que nous pouvons maintenir nos efforts d'investissement à un niveau élevé. Comme cela a été le cas depuis le début du mandat, Philippe en parlera tout à l'heure.

Ça, c'était le fonctionnement.

Sur les questions d'investissement 2025, la Commune a trois gros projets à mener en 2025, c'est ce que nous avons prévu, projets inscrits dans le programme de mandat, on ne part pas dans n'importe quoi.

1. La maison des associations, dont l'ouverture finale des marchés a eu lieu en novembre.
2. Le parc de la Brèche, espace de sport et de loisirs.
3. La rénovation de la médiathèque.

L'équipe municipale a fait le choix de maintenir au budget 2025 les deux premiers projets, Maison des assos d'un côté, et parc de la Brèche, première phase, de l'autre côté, on en a parlé aux orientations budgétaires.

Au nom du principe de prudence évoqué plus haut, nous faisons donc le choix de surseoir jusqu'au budget supplémentaire, normalement en avril, à la décision concernant la rénovation de la médiathèque. Nous déciderons de la possible reprise de ce projet ou pas après la clôture du compte administratif 2024, une fois que nous connaîtrons les éléments de la loi de finances 2025 concernant les collectivités locales.

Nos investissements, toujours dynamiques, c'était le cas dans les années précédentes, nous avons réalisé d'importants travaux en 2024 : Finalisation de l'aménagement urbain du quartier de Moustoir et de la rue Plessis, la rénovation du gymnase Henri LE ROHELLEC, la fin de l'agrandissement du cimetière.

Nous avons aussi réalisé d'importants travaux dans nos écoles, modernisé le camping, il est dorénavant résolument orienté vers un éco camping ; enfin, nous avons engagé un niveau d'investissement jamais atteint pour l'éclairage public.

C'est au total, en 2024, près de 4 millions d'euros qui auront été investis sur cet exercice, restes à réaliser compris.

Nous avons réalisé tout cela en maîtrisant notre capacité de désendettement, vous savez que c'est un chiffre qui est important, en la limitant à 3,1 années dans notre prévision d'atterrissage qui sera probablement améliorée après-clôture du compte administratif. Mais nous en parlerons au moment de la clôture du compte administratif dont on aura les éléments au budget supplémentaire.

Nous avons obtenu ce résultat tout en empruntant 2 millions d'euros fin 2022, grâce à une politique très active de recherche de subventions et de soutien financier, menée par nos services et nos élus. Alors, concernant notre capacité de désendettement, je rappelle simplement que nous sommes, en fin d'année 2024, dans la moyenne des communes de GMVA qui sont à 4 ans en moyenne.

Je mets Saint-Armel de côté et une autre qui sont très, très élevées, on est dans des cas exceptionnels qui durent depuis longtemps.

Pour 2025, comme évoqué préalablement, notre investissement sera encore très important avec près de 5 millions d'euros, hors restes à réaliser.

Les principaux projets ont été évoqués et sont représentés lors de cette séance, parmi ces derniers, un des engagements phares de notre mandat, la maison des associations, représentera plus de 50% de cet investissement. Cet équipement, je le rappelle, était très attendu par le monde associatif depuis de nombreuses années, c'est le fruit d'une concertation poussée avec eux, les travaux débiteront au premier trimestre 2025.

Dans une conjoncture plutôt incertaine, nous continuons à investir pour le bien-être de nos concitoyens, avec volontarisme mais raisonnablement afin de maintenir la situation financière saine de la commune.

Enfin, je voudrais terminer ce propos comme nous l'avons fait depuis le début du mandat, en insistant sur le fait que nous sommes poussés à améliorer les performances de l'action communale sur les transitions énergétiques et environnementales où nous prenons toute notre part.

Les sujets, ils seront développés tout à l'heure, touchent à l'amélioration, des créations de pistes cyclables, les déplacements doux, les performances énergétiques des bâtiments, la maîtrise des consommations, investissement dans des équipements plus vertueux, la consommation "bio et locale".

Je ne rentre pas bien sûr, dans le détail des chiffres, ils vous seront donnés tout à l'heure, mais notre adjoint aux finances, Philippe Guyot ainsi que mes collègues se chargeront d'apporter des précisions lors de la présentation qui va suivre de ce budget 2025.

Je vais donc passer maintenant la parole pour la présentation et la suite à Philippe Guyot pour le budget principal.
Philippe.

Philippe GUYOT :

Merci, Monsieur le Maire.

Ce que je voulais évoquer, et ce qui vient d'être évoqué, donc le contexte, je n'y reviendrai pas. J'apporterai quelques précisions sur les hypothèses que nous avons retenues. Hypothèse d'ailleurs qui ont déjà été présentée à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Voilà, donc nous n'avons pas changé les hypothèses, nous sommes restés sur la base du projet de loi de finances Barnier, d'ailleurs, comme j'ai lu dans la presse, l'a fait la ville de Vannes, comme l'a fait le conseil départemental et comme envisage de le faire le conseil régional, donc nous sommes partis sur ces bases-là, et donc à partir de là, je vais vous rappeler les hypothèses.

J'irai assez vite sur les prévisions d'atterrissage, puisque par rapport à ce que nous avons évoqué, débattus le mois dernier, il n'y a pas de changement particulier, en apportant une ou deux petites précisions complémentaires, en vous montrant quelques slides, que vous n'avez pas eu l'occasion de voir et que je commenterai. Et nous passerons j'imagine, le plus clair de notre temps, à parler du budget prévisionnel, tant en fonctionnement qu'en investissement. On fera une pause et on débattrà.

Et ensuite, on verra les budgets annexes des mouillages et de La Lucarne.

Donc, en ce qui concerne les hypothèses retenues, les dotations globales de financement, c'est confirmé, devraient rester stables donc 467 000 pour Arradon en DGF.

La DSR devrait être stable aussi, donc il va y avoir les mêmes montants.

Stabilité des dotations de soutien à l'investissement, DETR, DSIL on y reviendra.

Les baisses du fonds vert, ça a été évoqué, donc ça peut avoir de l'impact, je les ai déjà évoquées, notamment sur le budget des mouillages, en ce qui concerne la baisse du fonds vert.

Et juste une petite précision quand même, que la loi spéciale qui a été votée hier, à l'Assemblée, pour l'instant met en stand-by, les budgets affectés à ces subventions.

Le paradoxe, j'y reviendrai, mais on va demander au conseil municipal de valider une présentation d'une subvention pour le parc de la Brèche, on le fait parce qu'on a reçu une notification au mois d'octobre et avec un calendrier, donc on souhaite être dans ce calendrier, s'il change, on reviendra vers vous le cas échéant, même si je pense et j'espère que vous donneriez un accord pour aller chercher des subventions. D'autant plus que, comme l'a dit M. Le Maire en introduction, elles seront cette année probablement plus rares qu'elles n'ont été, ce qui est rare et cher, donc on compte sur vous, mais on n'y reviendra.

Sur la baisse du fonds de compensation de TVA, on est resté sur les bases, c'est-à-dire sur une prévision assez pessimiste de la baisse du taux de 16,404% à 14,850% et la suppression du FCTVA de fonctionnement, ce qui nous fait une diminution de 13 000 en fonctionnement et puis une baisse sur le FCTVA d'investissement, mais je vous donnerai les chiffres tout à l'heure.

Et on a aussi conservé, puisque les caisses de retraite, en particulier celles de la fonction publique territoriale sont, on va dire, dans une santé relativement précaire, et qu'il a été décidé, ou au moins envisagé, qu'il y ait une hausse de 4 points en 2025. Donc on a conservé cette hypothèse-là, en sachant qu'à la fin des débats, on était plutôt sur trois points, mais on a gardé quatre points dans le cadre de la loi de finances Barnier, et que cette modalité, cette mesure pourra être prise, hors loi de finances, par décret, et il semblerait que les décrets soient prêts sur le sujet.

Donc voilà les hypothèses, donc inchangées par rapport à ce qu'on a vu au moment du débat d'orientation budgétaire.

Et donc un rappel rapide de la situation d'atterrissage telle qu'elle a été envisagée au mois d'octobre de l'année 2024, avec comme tous les ans un certain nombre d'évolutions probables entre octobre et novembre et des réajustements qui seront matérialisés au moment du compte administratif.

Pour faire simple, vous avez sous les yeux le slide, notre capacité d'autofinancement prévisionnelle serait de 1,055 million, très probablement elle sera au-dessus, avec au niveau des recettes, une hausse des impôts, ça a été évoqué, j'y reviendrai un tout petit peu dans le détail sur la slide suivante, de 9,5%.

Une diminution des droits de mutation qui sont collectés par la commune au moment des transactions immobilières, on avait prévu 400 000, on sera probablement au-dessus, on sera probablement aux alentours des 470 000 ou 480 000, ce qui nous fait une petite marge.

Et en ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, la hausse la plus significative est liée à la hausse des charges des fluides, donc principalement des charges d'énergie et aussi d'autres prestations notamment des charges d'entretien de bâtiments qu'on a en partie externalisées et on a eu une forte sinistralité sur l'entretien des véhicules. Sur les charges de personnel je reviendrai un petit peu dans le détail, parce que je sais que c'est un sujet qui est souvent débattu. On a encore eu l'occasion de le faire à l'occasion du DOB, peut-être qu'on l'aura cette fois-ci aussi donc on en reparlera, une hausse de 5,7% des charges de personnel. Je vous donnerai le détail sur le slide suivant.

Donc, la CAF prévisionnelle, 1, 055 million.

Alors, pour rentrer un petit peu dans le détail de ce que je viens de vous annoncer en terme de teasing, vous avez sous les yeux l'évolution de la CAF du compte administratif 2023, qui s'élève à 1,252 million d'euros, et la prévision de CAF en atterrissage à 1,055 million.

Vous voyez sur la partie gauche de la présentation, la hausse des dépenses de fonctionnement entre ces deux projections.

Je vous rappelle que les prévisions d'atterrissages seront probablement un petit peu modifiées. Sur les charges de personnel, probablement pas ou peu, légèrement peut-être en deçà mais pas beaucoup, qui augmente de 232 000 euros sur cet exercice, dont 60% d'impondérables.

Les 60% d'impondérables, c'est-à-dire quels que soient la majorité en place ou l'équipe qui était en place, de toute façon elles auraient eu lieu. C'est l'évolution du point d'indice en année pleine, la prime annuelle qui est annexée au SMIC, la refonte des grilles B et C, ça c'est 43 000 euros, l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents, 42 000 euros, les ruptures conventionnelles et l'allocation de retour à l'emploi, 26 000 euros, et les remplacements pour 27 000 euros, ça nous fait donc 138 000 euros d'impondérables, le reste ça fait partie de la politique.

Sur les charges à caractère général, donc qui s'élèvent avec une évolution de 236 000 euros, le gros de cette évolution, je l'ai déjà dit, c'est la hausse des coûts de l'énergie, puisque sur les 236 000, c'est 182 000 euros qui sont liés à cette hausse des coûts de l'énergie dans le cadre, je le rappelle, d'un contrat que nous avons avec Morbihan Énergies qui est revu tous les deux ans et qui sera revu cette année pour les années 2026 et 2027, Christian l'a évoqué à l'occasion du dernier Conseil Municipal.

L'entretien des bâtiments plus 16 000 euros, l'entretien des véhicules plus 15 000 euros.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, vous voyez une hausse des recettes des impôts locaux de 432 000 euros, une hausse de 9,5%, je l'évoquais préalablement.

Ces 433 000 euros supplémentaires, ils sont justifiés, par le taux d'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires, Monsieur le Maire l'a évoqué, de 225 000 euros, une hausse des bases de 177 000 euros. Et puis aussi, il ne faut pas oublier quand même qu'il y a aussi des rôles supplémentaires.

Dans les rôles supplémentaires, si on évoque à nouveau le principe de la fiscalité et de l'explosion, soi-disant réelle de la fiscalité sur Arradon. Mais je crois que tout à l'heure, Pascal, tu as largement déjà évoqué le sujet.

Les DMT0, donc moins 50 000 très probablement, là on est à moins 128 000 euros.

Et puis les autres produits, les moins 110 000 euros s'expliquent par une baisse de la subvention de la caisse d'allocations familiales à hauteur de 69 000 euros et des indemnités journalières comparées à celles qu'on avait perçues les années précédentes de 44 000 euros.

Je continue rapidement sur les investissements, en préambule, il a été évoqué à peu près 4 millions d'investissements sur l'année 2024.

Vous voyez sur l'histogramme qui est présenté, sur la slide, les différents histogrammes des différentes années qu'on est effectivement dans des niveaux d'investissement importants, la rue Plessis sur ces 4 millions, c'est 860 000 euros, le Moustoir 142 000, les bâtiments 559 000 euros et j'en passe, je ne rentre pas dans le détail.

Voirie 374 000 euros, études 584 000 dont 250 000 pour la maison d'association qui seront dans les restes à réaliser, informatique 110 000 euros et véhicule 131 000 euros.

Les logements sociaux à ce jour 157 000 euros, sachant qu'on a 78 000 euros en attente pour Morbihan Habitat, qui n'ont pas à ce jour sollicité l'aide de 3 000 euros par logement sur les 26 logements du tennis. Voilà pour les investissements.

Traditionnellement sur le financement d'investissement donc voyez que le financement est largement initié par le recours au fonds de roulement, que les subventions représentent cette année 16% ce qui fait quand même 640 000 euros de subventions, il y a des années où ça représentait plus de pourcentage, mais moins en montant, donc, on l'a évoqué depuis le début du mandat, à la fin 2024 on sera à 2,633,000 euros de subventions collectées versus 970 000 euros sur l'ensemble du mandat précédent donc trois fois plus et nous reste encore l'année 2025 et nous serons très probablement très proche des 3 millions d'euros au regard des dernières nouvelles qu'on a eues ces dernières semaines, cette dernière semaine en particulier, on aura probablement un peu plus de subventions qu'on avait envisagé sur des dossiers qu'on avait déposés déjà depuis quelques mois.

Pour la capacité de désendettement, on arrivera très probablement à moins de 3 années, probablement 2,8.

Dans la prévision faite en octobre, novembre, on était à 3 années, on sera à 2,8.

GMVA c'est 4 années et je regardais l'ordre du jour du conseil communautaire, les prévisions raisonnables de la dette et de capacité de désendettements, c'est de ne pas dépasser 6,5 années, si j'ai bien compris. C'est un peu ce qui est dans les tuyaux actuellement et dans beaucoup de communes, puisqu'on est quand même à un niveau où, on est milieu, fin de mandat, les investissements se font, se réalisent. Sur mandat précédent, en 2017, on était à 4,6 années et dans les projections du PPI réalisé en 2020, on a eu sur les années 2020, 2021, 2022, ça allait jusqu'à 6,9 années.

Alors sur le budget de la commune 2025 donc ce sur quoi on va avoir à échanger et à débattre.

Tout d'abord sur le budget principal de fonctionnement Monsieur le Maire vous l'a dit, à partir du mois de juin, on avait envoyé une note de cadrage au service en disant pas d'augmentation des charges. Malgré cela, on a eu un certain nombre d'échanges, etc. On les a baissés de 250 000 euros, et voilà le résultat de ce que nous avons conservé pour l'année 2025.

Les charges générales, malgré l'étonnement d'Emmanuel Herzog, qui n'est pas là ce soir, lors de la présentation et du débat du DOB, (Débat d'orientation Budgétaire), c'est bien moins 18 000 euros donc une baisse de 1,1% globalement sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement, principalement justifié par une baisse prévisionnelle des fluides, puisqu'on a eu un courrier au mois de novembre nous indiquant une baisse de 30% et on n'a pas par rapport à ce qu'on avait envisagé et par rapport à nos prévisions d'atterrissage de 2024, on n'a pas répercuté totalement c'est 30% par prudence.

[Inaudible]

Nous avons en 2025, la Semaine du Golfe donc ça génère des animations, ça génère aussi un certain nombre de coûts supplémentaires pour la commune.

Les charges de personnel, elles seront à plus 64 000 euros. Donc principalement liée à la hausse de la cotisation patronale de la CNRACL à hauteur de 75 000 euros.

Pour le reste, vous voyez, glissement vieillesse technicité plus 13 000 euros.

La prévoyance, puisque les collectivités ont de plus en plus des charges qui s'apparentent à celles qui sont dans le privé, et en particulier en prévoyance, mais pas que, plus 18 000 euros.

Et puis entre les entrées et les sorties de personnel, moins 42 000 euros, sachant qu'on a eu des ruptures conventionnelles, on a des départs à la retraite, et quoi qu'on en dise, il y a un gros travail qui est réalisé par la Direction Générale de la collectivité, pour optimiser nos moyens humains et les rendre efficaces dans les mesures où on peut le faire, sachant que, même si la comparaison a été faite lors de la présentation du DOB avec d'autres institutions, on a moins de moyens d'utiliser la numérisation des services lorsqu'on parle de travaux d'entretiens, d'accueil de loisirs, d'accueil de la petite enfance, etc., il faut des gens, et donc, à partir de là, il faut des moyens humains et il faut du personnel.

Sur les autres charges de gestion courantes, elles vont augmenter de 43 000 euros.

La participation à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique), plus 7000 euros liés à une évolution des effectifs, à priori, à l'école Sainte-Marie, la subvention à la Lucarne de 49000 euros, on y reviendra. La subvention du CCAS, à ce jour, on l'évalue à moins de 40 000 euros et puis des droits d'utilisation de logiciels notamment pour le logiciel des élections puisque jusqu'alors c'était le dernier module qui nous restait à mettre en œuvre et donc on le mettra en œuvre sur une année, où je tiens à le dire, à priori il n'y a pas d'élection. On avait convenu que ça allait plutôt démarrer en 2025 pour préparer les élections en 2026. En tout état de cause, ce logiciel nous l'aurons, les choses pourront se faire.

Pour ce qui concerne les produits et services, moins de 84 000 euros, on y reviendra tout à l'heure dans la hausse des tarifs, on a, contraint entre 1,5 et 2%, c'est-à-dire autour de l'inflation, parce que j'écoutais le gouverneur de la Banque de France ce matin qui parlait d'une inflation entre 1,7 et 2% sur l'année 2025.

Concernant le camping, on va augmenter un petit peu parce qu'il y a la semaine du Golfe.

Les refacturations de personnel, c'est le personnel affecté au budget principal, qui va travailler notamment pour le CCAS, moins 57 000 euros.

Les commissions de garantie, on les a arrêtées courant de cette année on a eu beaucoup de débats là-dessus. On a fait une comparaison par rapport à 2024, donc moins de 43 000 euros.

On va collecter plus 120 000 euros, probablement, en impôts et taxes.

La taxe d'habitation et la taxe foncière, sans augmentation du taux, plus 1,5%, on a eu l'information hier, ce sera probablement 1,7%, donc ça nous fera un petit peu de recettes supplémentaires.

Et les droits de mutation, par rapport à 2024, on les augmente de 50 000 euros pour être à peu près au niveau qu'on atteint actuellement, même légèrement en dessous, pour être valorisé à 450 000 euros.

Pour les dotations et les participations, moins 37 000, avec le fonds de compensation de la TVA sur le fonctionnement qu'on a enlevé, compte tenu de ce qui avait été envisagé dans le cadre du projet de loi de finance Barnier, moins 13 000 euros.

Et puis les dotations des aménités, on est prudent, ce qui transite vers le PNR, moins 25 000 euros, on va peut-être la toucher, mais on n'était pas sûr au regard de la baisse drastique du fonds verts au niveau national et les incidences pour les budgets, à la fois du PNR et des collectivités autour de GMVA qui participent au PNR. Donc voilà pour le fonctionnement.

Pour le budget principal d'investissement.

Alors, regardez plutôt la colonne de droite (PowerPoint diffusé en séance), Maisons des associations, 2,7 millions, alors, quelques précisions sur ce sujet-là. À l'occasion du débat d'orientation budgétaire, on était à 2,8 millions, donc, les 2,7 millions, ils se répartissent comment ? Ils se répartissent à hauteur de 2,4 millions d'euros sur les travaux.

Là, on est dans la prévision, on est prudent, on garde 2,4 millions, si on garde le niveau, parce qu'il y a un ou deux lots qui peuvent être encore négociés ou qui sont au cours de négociations, un à 20 000 et un à 75 000 euros, qu'on va pouvoir négocier directement, on verra mais de revendre aux différences normalement, c'était plutôt aux alentours des 2,3 millions, 2 311 000 exactement, mais on se garde une petite marge.

Il faut assurer au moment de construction notamment avec une assurance dommages ouvrages qu'on a évalué à 50 000 euros.

On a inclus dans ces 2,4 millions d'euros les actualisations des prix de travaux à hauteur de 3,5% donc ça fait 80 000 euros.

On a inclus aussi, toujours avec prudence, les aléas de chantier à hauteur de 3% ce qui fait 70 000 euros.

Et enfin, on a inclus les équipements, dans le mobilier notamment, et principalement, à hauteur de 100 000 euros. Tout ça, ça fait les 2,7 millions d'euros.

Et donc, la modification essentielle sur le budget principal d'investissement, c'est les moins 100 000 qu'on avait sur la maison des associations, qui pourraient faire un peu plus, mais on préfère être prudent.

Après, il y a l'espace de sport et loisirs de la Brèche qui a été présenté dans le détail la dernière fois, 410 000 euros.

La participation aux logements sociaux, 200 000 euros.

Travaux des sentiers côtiers, 40 000 euros.

Voirie, éclairage public, réseau, etc. 540 000, je ne vais pas dans le détail, je pourrais vous le donner si vous le souhaitez.

Les bâtiments, 426 000 euros, alors sur les bâtiments, il y a des efforts importants qui sont faits sur les écoles, La Touline 84 000 euros, les Corallines 72 000, et le Pôle famille, 67 000 euros.

La cantine, 53 000 euros.

Et le camping, 41 000 euros.

Les eaux pluviales, 110 000 euros.

Les terrains, 30 000 euros.

Le matériel, 368 000 euros, principalement des véhicules, 58 000.

La cantine, 38 000.

Le service technique, 48 000.

Les études et logiciels, 129 000 euros.

Et l'attribution de compensation négative à GMVA, 85 000 euros, comme les années précédentes.
Ce qui nous fait un total d'investissement de 5,037 millions d'euros, à comparer aux 5,137 millions d'euros du DOB.
Les restes à réaliser sont évalués précisément à 1,096 millions d'euros. On a d'ailleurs eu l'occasion de transmettre le détail des restes à réaliser suite à la commission finances.
Les dépenses d'équipement, donc on est à 6,133 000 euros, après, travaux en régie et reversement d'urbanisme c'est un peu du détail.

En ce qui concerne les recettes, là on est plus dans les recettes FCTVA, 355 000 euros, elles sont calculées, sur un taux de FCTVA à 14,85% et non à 16,40%. Donc, plutôt prudent.

La taxe d'aménagement relativement stable, 220 000 euros.

Les subventions d'équipement, 229 000 euros, là, on a simplement gardé la maison des associations, les 200 000 acquis dans le cadre du dispositif DETR cette année, et notifiée par l'Etat, et puis le fonds vert mobilité, 21 000 euros et quelques bribes par ailleurs.

Pour mémoire, on a quand même encore un certain nombre de choses dans les tuyaux qui ne nous ont pas encore été complètement notifiées, je l'espère une subvention, en particulier, pour le pôle de la Brèche dans le cadre du fonds de concours sportif qui sera voté jeudi prochain au conseil communautaire à hauteur de 32 000 euros.

On a conservé les cessions de bâtiments, maisons des palmiers ou autres, et donc vous avez un total de recettes d'investissement à 1,204 millions d'euros et les restes à réaliser de 187 000 euros en recettes, c'est la subvention leader 57 000 euros qui concerne la cantine et le remboursement des eaux pluviales urbaines par GMVA à hauteur de 130 000 euros.

Donc voilà pour le total et les dépenses nettes s'élèveront à 4 784 000 euros.

Pour ce qui est des équilibres, pour le fonctionnement et l'investissement, on a le total des recettes pour le fonctionnement, le total des dépenses de fonctionnement et une CAF prévisionnelle aujourd'hui pour 2025, à hauteur de 976 000 euros, qui vient s'ajouter aux FCTVA, aux subventions qu'on a déjà évoqué autour de 1,264 000 euros et un emprunt à ce jour, à hauteur de 3 millions 310 euros sachant qu'il sera très probablement, significativement en dessous.

En face on a nos 5 049 000 euros, le remboursement du capital de l'emprunt et d'autres dépenses en régie à hauteur de 30 000 euros.

Juste pour l'endettement, mais c'est toujours comme ça les capacités d'endettement, c'est vrai qu'on passe 3 à 6,2%, on est dans du prévisionnel. L'année dernier on était à 6,4% et au total on est à 3,1%, on ne sera pas à 3,1% en fin d'année prochaine au regard du niveau d'investissement qu'on a envisagé. L'emprunt ne sera probablement pas à hauteur de 3,3 millions, on envisage un emprunt aux alentours de 2,3 millions, on verra en fonction du résultat et de l'affectation de ce dernier sur le budget 2025.

On en rediscutera au moment du budget supplémentaire qui se tiendra probablement en avril.

On a rajouté un slide, puisque Monsieur le Maire l'a évoqué, sur les dépenses dans le cadre de ce qu'on appelle le budget transition.

Je fais une petite introduction par rapport à l'obligation que les collectivités ont à fournir dans leur compte administratif 2024, et dans un cadre qui a été déterminé par un décret de juillet 2024, les dépenses de transition qui seront réalisées en 2024. Donc ça, ce sera fait au moment du compte administratif.

Je laisse la parole à Sandrine pour nous expliquer nos dépenses "transition", notre budget transition 2025.

Sandrine CARTRON :

Donc 663 000 euros seront investis en 2025 pour la transition écologique, soit 13% du budget total des investissements.

Le montant estimé pour les travaux de la maison des associations est de 351 000 euros, ce qui représente environ 53% du budget total de transition.

Il s'agit du surcoût des matériaux biosourcés et de la performance énergétique du bâtiment par rapport à un bâtiment neuf classique. Depuis plusieurs années, nous investissons dans la rénovation des éclairages publics, donc nous renouvelons l'enveloppe de 50 000 euros au budget. Nous investirons 60 000 euros dans les pistes cyclables. Cela comprend de l'acquisition de foncières, de la maîtrise d'œuvres, des travaux et du mobilier urbain.

Nous prévoyons également le remplacement de la chaudière gaz de la Touline par une chaudière à granuler les bois pour 84 000 euros.

40 000 euros sont prévus pour l'implantation d'arbres et la biodiversité, et dans cette enveloppe, comprend également un projet de gestion de bocage de bord de route avec GMVA en vue d'alimenter la future chaufferie bois du gymnase

Henri Le Rohellec, nous aurons aussi en 2025 l'acquisition d'une partie des actions de la SPL Bois Énergie pour 12 000 euros.

Il y aura aussi des investissements complémentaires à réaliser aux ateliers municipaux, à la cantine et aux campings. Et enfin, des audits énergétiques sur les bâtiments communaux avant d'envisager les travaux de rénovation dont on a parlé tout à l'heure.

Ce budget de transition, c'est l'occasion de parler du décret qui a été voté le 16 juillet dernier et qui prévoit pour les communes de plus de 3 500 habitants la mise en place d'un budget vert à compter du compte administratif de l'Union européenne.

Nous aurons l'obligation de présenter un état annexé intitulé "Impact du budget pour la transition écologique", ce document présentera les dépenses d'investissement qui ont un impact positif ou négatif sur les objectifs de transition écologique.

Les services vont travailler au début d'année pour recenser l'ensemble des dépenses 2024 concernées. Ce sont 17 comptes d'investissement qui vont être analysés.

A partir de l'exercice 2025, l'ensemble des comptes des dépenses liées à l'investissement devront être inscrits au budget vert.

Progressivement, nous serons donc amenés à réaliser une analyse de l'impact environnemental de nos dépenses d'investissement selon six axes.

Dès 2024, l'analyse des dépenses devra évaluer notre contribution à l'atténuation du changement climatique.

À partir de 2025, il faudra apprécier en plus de quelles façons nos dépenses favorisent la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Enfin, à compter de 2027, l'analyse environnementale des dépenses d'investissement sera étendue à l'adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels, la gestion des ressources en eau, la transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques, et enfin la préservation dans la prévention et le contrôle des pollutions de l'air et des sols.

Donc, en fait, depuis le début du mandat, il y avait une attente assez forte du côté des élus pour avoir des informations plus précises sur les comptes, sur les investissements. Et je pense que même du côté de la population, il y a des attentes. Et selon moi, cette obligation est une bonne chose. C'est à la fois un outil de pilotage et d'analyse.

Voilà ce qu'on peut dire sur le décret qui vient de sortir.

Pascal BARRET :

C'est bon pour la présentation Philippe ? On reste sur le budget principal ?

J'ouvre la discussion à celles et ceux qui veulent intervenir.

Jean-Philippe.

Jean-Philippe PERIES :

Merci, merci Philippe et merci Sandrine pour ces précisions et cette présentation budgétaire claire, comme d'habitude, comme l'était le DOB.

Si le législateur a prévu que le débat d'orientation budgétaire ait lieu 10 semaines avant le vote du budget, en tout cas pour les communes de notre strate, c'est bien pour tenter d'intégrer toute ou partie des éléments, des arguments qui ont pu être échangés à l'occasion de ce débat.

D'ailleurs, on pourrait valablement espérer que ce soit le cas, puisque le Maire, en conclusion du précédent Conseil municipal, espérait, du moins a formulé le vœu, que notre groupe soit amené à voter le budget de cette année, après avoir été invité par Emmanuel Herzog à tenir compte de nos remarques entre ces deux Conseils municipaux.

Ce soir, force est de constater malheureusement que la prise en compte de nos remarques ou de nos conseils, il n'est point question dans ce budget, qui n'aura pas changé d'un iota par rapport au débat d'orientation budgétaire.

Alors sans réelle surprise en vérité, parce que ce n'est pas la première fois depuis le début du mandat que nous sommes confrontés à des déclarations qui ne sont que duplicité.

Alors si on vous écoute bien, en résumé, je dis vous, je parle de l'adjoint aux finances mais qui ne représente que le choix de la majorité.

Donc si on vous écoute bien en résumé, en dépit de toutes les incertitudes que vous avez clairement définies, et qui planent sur les finances publiques dans les années à venir, on doit retenir qu'une seule chose, c'est que jusqu'ici, tout va bien.

Malgré, ne vous en déplaise, des dépenses annuelles de personnel qui auront augmenté de 900 000 euros entre le compte administratif 2019, dont vous avez hérité, et le BP 2025.

3,369 millions en 2019, 4,306 millions prévus en 2025. Tout va bien surtout, parce que oui, les Arradonnais ont été appelés à contribuer par leurs impôts, peu importe que ce soit en termes de taux de base, ce qui est certain, c'est qu'ils ont dû contribuer à l'augmentation des dépenses de la commune depuis le début du mandat, à hauteur de 1,182 millions d'euros de plus, et cela en seulement 5 ans. C'est 22% d'augmentation pour chacun des propriétaires de logement de cette commune, puisqu'effectivement il ne reste plus que la taxe foncière, et c'est près de 80% de plus pour les propriétaires de résidences secondaires. C'est une réalité.

Tout va bien aussi, et tu l'as rappelé il y a quelques instants, le chiffre était intéressant, je l'ai noté, puisqu'en cumul sur le mandat il devait y avoir 3 millions d'euros, tout va bien aussi parce que l'argent jusqu'à présent a coulé à flot pour soutenir l'investissement communal que ce soit du point de vue de l'État, du Département ou de l'agglomération. Et comme tout va bien à ce jour et que l'avenir des finances publiques est radieux, aucun problème à vos yeux pour dépasser le budget de la maison des associations de 625 000 euros par rapport ce qui a été prévu il y a un an, 30% de dépassement, pas de problème.

Aucun problème pour ne pas travailler sur cette fameuse efficience de l'action publique dont vous parlait Emmanuel et à dessein au moment d'un débat d'orientation budgétaire, en utilisant notamment les compétences disponibles au sein de notre commune en interne, plutôt que de continuer à lancer des recrutements, ce qui n'a pas cessé et continue à l'instant présent.

Aucun problème non plus pour créer un emploi de chargé de mission des affaires culturelles, quand on parlera du budget de la Lucarne dans quelques instants, mais qui impacte le budget communal bien sûr, et qu'il n'y a aucun besoin vital sur le sujet.

Tout cela, sans aucun problème, au moment où les finances de l'État sont exsangues, il faudrait être sourd et aveugle depuis plus de six mois, pour ne pas en être conscient, au moment où le Conseil Départemental, et vous l'avez dit vous-même, a annoncé l'arrêt de sa contribution majeure au financement des investissements communaux, au moment où l'agglomération elle-même, travaille actuellement sur des pistes de réduction de ses coûts de fonctionnement, à hauteur de 2 millions d'euros. Nous en parlons dans, pas plus tard que deux jours, jeudi prochain, dans le conseil communautaire. Ce n'est pas rien.

Donc, au moment où nous sommes confrontés à tout cela, et alors même que les recettes de fonctionnement de la Commune, si elles sont très largement liées à ces fameux impôts, à ces contributions directes, n'en demeurent pas moins quand même dépendantes directement ou indirectement de l'État ou des autres collectivités territoriales, à hauteur encore dans le budget 2025 de 876 000 euros.

On ne va pas non plus partir du principe que nous sommes aujourd'hui autonomes en termes de finances.

Alors je me pose la question, mais qu'advierait-il pour la Commune s'il se passait dans un proche avenir ce qui s'est passé sous le mandat de M. France Hollande, c'est-à-dire une réduction par deux des financements de l'État ou d'autres collectivités, à l'échelle de trois ans. Que se passerait-il ?

La réponse est simple. Si aucune action n'est menée, et surtout si on continue sur la lancée que vous nous proposez, ça va être le doublement de la durée de désendettement de la Commune et la quasi-incapacité à financer de nouveaux investissements.

Donc à un moment donné, tous les signaux virent rouges, que ce soit du point de vue National, Régional, Départemental ou au niveau de l'agglomération, et donc forcément à notre niveau. Au moment où tous ces signaux virent aux rouges, sincèrement, votre aveuglement, parce qu'on peut le dire ainsi, ne nous semble pas seulement irresponsable, mais très clairement choquant.

Gouverner, c'est prévoir.

Et pour vous, gouverner, c'est manifestement continuer à avancer avec des œillères.

Alors, sans surprise, Nous l'avions dit au moment du débat de d'orientation budgétaire, aucun changement n'ayant été apporté, aucune prise en compte de ce que nous avons déjà expliqué et que je viens de rappeler à nouveau ce soir, nous ne partageons pas cette vision angélique de la situation des finances publiques et de celle de d'Arradon, en tout cas de l'avenir de celle d'Arradon.

Alors, j'ai démarré en me disant que manifestement c'est un budget, jusqu'ici tout va bien, mais nous avons plutôt le sentiment que plus on avance, plus on est dans une approche qui est, après moi le déluge.

Alors, nul doute, je le dis sincèrement, que la douma Arradonnaise qui nous a habitués depuis le début de ce mandat à ne jamais tenir compte des débats, votera ce budget, mais de notre côté, vous le comprendrez aisément, nous vous laissons assumer seuls la responsabilité d'un budget qui ne prépare pas l'avenir de cette commune, de l'avenir des Arradonnais. Et ce qui est certain, c'est qu'après deux débats au cours duquel nous avons interpellé sur ce sujet, vous ne pourrez pas dire dans le futur on ne savait pas.

Pascal BARRET :

Alors, je pense qu'il doit y avoir des éléments de réponse, parce que là, on est dans un climat un peu catastrophiste. Je ne sais pas si c'est le cyclone de Mayotte qui est arrivé jusqu'ici, mais Philippe, mets-nous un petit peu d'optimisme par tes réponses s'il te plaît, parce que je pense que la douma en a besoin.

Alors la douma est multiple, vous êtes plusieurs pour pouvoir répondre, évidemment.

Philippe.

Philippe GUYOT :

La douma va répondre au Politburo du GIA.

Je vais reprendre point par point les débords que tu as évoqués puis, je ferai une petite conclusion.

On va reprendre les charges de personnel, alors, les charges de personnel, effectivement, ont augmenté, vont augmenter ou pourraient augmenter au regard de nos prévisions jusqu'au budget primitif de 2025 de 902 000 euros, ce qui fait 26,3%. Quelques remarques sur cette évolution et puis sur des comparaisons, comparaisons n'est pas raison mais bon... Toi tu dis « sed lex dura lex » moi je dis comparaison n'est pas raison, voilà pour les formules, la mienne est probablement plus simpliste et moins latine.

Sur le précédent mandat, tu nous as déjà expliqué que vous avez fait des refontes, etc. Mais la hausse du chapitre 012, donc les charges de personnel, a été de 697 000 euros, soit une augmentation de 25,5% à comparer à nos 26,3%.

Sur les décisions, vous avez voté quatre fois le budget, je vous ai remercié à chaque fois, quatre fois d'accord, les quatre premières années. Probablement maintenant tu dois un peu regretter, mais ceci étant dit, vous avez j'imagine et je considère que votre vote était réfléchi, qu'il était posé, etc. Et que quelque part, malgré ce que vous avanciez un petit peu, notamment la dernière année sur les charges du personnel, vous avez voté parce que vous pensiez que ce budget était cohérent.

Et en ce qui concerne les charges de personnel vous les avez toutes votées sauf une, celle de la création du responsable de l'action culturelle.

Sinon la prime de précarité, le capital décès, les augmentations liées au SMIC, ça c'est un peu obligatoire, on en a subi, la réforme des grilles indiciaire des C etc...

Les tickets restaurants, les primes diverses, la prime covid inflation, la prime pouvoir d'achat, l'évolution du SMIC, la refonte des grilles, les cinq points qu'on a attribués à tous les fonctionnaires au 1er janvier 2024, et autre progression de rémunération...

Et aujourd'hui, vous nous dites, c'est insoutenable, vous n'avez pas fait de job, on ne comprend pas, etc. et vous nous le dites au moment où en 2025 les charges de personnel sont stables, alors je ne comprends pas.

La question c'est, est ce que vous auriez fait différemment et qu'est-ce que vous auriez fait différemment ?

Moi ce que j'en conclus c'est que la seule chose que vous auriez fait différemment c'est de ne pas voter et ne pas proposer le recrutement du poste pour l'action culturelle.

Et puis, vous nous faites des comptabilités d'ajout de masse salariale, de l'analyse de la masse salariale cumulée, etc. sans tenir compte d'éléments externes qui nous ont impactés.

Je n'en retiendrai qu'un de ces éléments externes. Je retiendrai l'évolution du point d'indice.

Dans l'ancien mandat, sur toute la durée du mandat, ce point d'indice a augmenté de 1,2%.

Dans notre mandat, il a augmenté dans un premier temps de 3,5% et dans un deuxième temps de 1,5%. Et donc cette hausse cumulée de ces deux indices impacte notre budget. La hausse de 3,5% c'était au 1er juillet 2022. La hausse de 1,5%, c'était au 1er juillet 2023, 110 000 euros par an pour ce qui concerne la première, soit depuis le 1er juillet 2022, 495 000 euros à fin 2025. Et 1,5%, donc depuis le 1er juillet 2023, soit 50 000 euros par an, c'est-à-dire 175 000 euros d'ici la fin du mandat. Au total, la hausse du point d'indice, la double hausse du point d'indice, c'est 670 000 euros d'impact budgétaire.

670 000 qui s'imposent à nous, comme elles se seraient imposées à nous si vous aviez été élu.

Donc voilà ce que je voulais dire sur le premier point, les charges de personnel. J'espère que vous retiendrez ces éléments.

Sur la fiscalité, on a beau l'expliquer, mais apparemment ça ne rentre pas, et c'est vrai que c'est un argument facile au niveau politique.

Sur l'évolution de la fiscalité, on l'a dit, la hausse des bases, on en profite, mais ce n'est pas décidé à notre niveau. Depuis 2020, plus 0,9% en 2020, plus 0,2% en 2021, plus 3,4% en 2022, plus 7,1% en 2023, plus 3,9% en 2024 et ce sera plus 1,7% en 2025, si on inclut 2025, on a été prudent, ce qui fait une hausse de base de plus de 18%. Déjà, rien que ça, les 18% de hausse, 85% des communes en France, puisqu'il y en a 15% qui ont augmenté leur taux, ce n'est

pas notre cas, toutes les communes qui n'ont pas augmenté leur taux ont subi ou bénéficié, ça dépend en quel sens on le regarde, si on est contribuable, si on est collectivité, de ces 18%, auxquels il faut quand même rajouter les rôles supplémentaires, parce qu'on a quand même des populations qui arrivent sur la commune. Et les populations qui arrivent sur la commune, j'ai demandé aux services fiscaux de nous faire une évaluation, alors elle est jusqu'à fin 2023, on n'a pas 2024, c'est normal, l'année n'est pas finie.

Jusqu'à fin 2023, c'est plus 8,5% de la somme perçue qui est initiée par les rôles supplémentaires.

Parce qu'il y a eu 179 rôles supplémentaires, donc des nouveaux habitants qui sont arrivés et qui payent la taxe foncière, dont 43% de résidences secondaires.

Pour résumer, vous faites un calcul, sur les 30% on va revendiquer, je ne sais pas si c'est le bon terme, les 4,5% de hausse sur les montants liés à la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Et puis je me souviens, lorsqu'on a eu ces débats sur la hausse de la taxe d'habitation, nous on a dit 60%, vous aviez dit 20% d'accord.

Donc vous auriez appliqué 20%, nous on touche 225 000 euros, vous auriez touché 75 000 euros donc ça fait 150 000 euros de différence sur deux exercices d'accord donc 300 000 euros ce qui équivaut à 5,8% de la différence qu'il y a entre ce que vous auriez appliqué puisque seul le taux de la taxe d'habitation aurait été différent sur les résidences secondaires. Voilà tout ce qui concerne les impôts, 30% finalement, ce qui nous différencie, c'est 5,8%.

Ce qui concerne maintenant la maison des associations, vous nous dites, et là, peut-être que je vais laisser la parole à Patrick, vous nous dites plus 30%. Alors, je laisse la parole à Patrick et je compléterai le cas échéant.

Patrick MEDIGUE :

Merci Philippe.

Alors ce projet, c'était le projet phare de la mandature, on voit les montants, très importants.

Un dossier qui a démarré en 2021, on arrive aujourd'hui à la fin, avec un début de construction au premier trimestre 2025.

Je vais faire une petite rétrospective, c'est important et la participation aux réunions est aussi importante.

C'est la première fois qu'on a réuni la commission d'appel d'offre, elle a été réunie le 8 octobre 2024. Cette commission, je rappelle, y a quatre membres, trois membres de la majorité et un membre de la minorité, auxquels on a associé le COPIL pour découvrir les offres qu'on avait reçues des différentes entreprises.

Étaient associés aussi à cette réunion du 8 octobre, les architectes et l'économiste qui nous a aidés pour faire ce cahier des charges au niveau des montants.

On a relancé quatre lots ce jour-là, la serrurerie, le gros œuvre, l'ossature bois, l'étanchéité.

Pourquoi ? Parce qu'il y avait des lots qui étaient infructueux, car sans réponse ou avec des chiffrages anormalement hauts. C'est vrai qu'on avait, entre autres, sur l'ossature bois des prévisions à 300 000 euros voire le double par rapport à ce qui était prévu au départ.

Donc, l'économiste a relancé les appels d'offres. Et donc on a eu une autre réunion le 15 novembre et là on a eu des bons résultats, il y a des collègues qui étaient à la réunion, des choses négociées, des montants qui ont été revus et donc on arrivait au montant qu'à dit Philippe tout à l'heure.

Vous étiez associés à cette réunion. Malheureusement, je crois que c'était Jean-Jacques qui fait partie des commissions d'appel d'offres, et lors des deux réunions personne n'était présent.

Là, vous auriez dû voir comment ça fonctionnait, voir le travail de l'économiste, de l'architecte, tout ce qui est fait pour négocier, pour arriver à des prix compétitifs, en sachant qu'on est dans une période très, très compliquée. Ça, c'est la première chose.

Ensuite, quand on regarde, Jean-Philippe tu dis si j'ai bien noté, 620 000 euros de dépassement.

Si on regarde, parce que j'ai eu aussi cette remarque en commission quand on a présenté ce projet, le coup au mètre carré de ce projet. Quand on regarde bien, le coût du mètre carré de la maison des associations, elle est de 521 mètres carrés. On est donc à un montant de 2 947 euros, je vous fais grâce des centimes.

D'une manière générale, le coût du mètre carré pour des constructions similaires en matériaux biosourcés, c'est entre 2 800 et 3 000 euros du mètre carré, hors taxes.

Une construction de bâtiment similaire en matériaux standards, on est entre 2400 et 2800. Donc pour vous dire que quand on regarde cette maison qui va être au niveau, j'allais dire, biosourcée, au niveau économie d'énergie, on a été très compétitif.

Donc c'est pour ça que quand on regarde au niveau du prix, ce n'est pas quelque chose qui est anormalement élevé par rapport à ce qui était prévu au départ dans le financement.

Pascal BARRET :

Merci, Patrick.

Philippe.

Philippe GUYOT :

Une ou deux choses par rapport à ce qui a été présenté aux élus à différentes étapes.

Sur le BP 2024, on avait une prévision, travaux et études, de 2,075 000 d'euros.

Au budget supplémentaire, on avait 2,237 000 euros.

Au BP 2025, on met 2,400 000 d'euros.

Donc, si on compare au BP 2024, l'augmentation est de 325 000 euros, c'est-à-dire 15,6%, si on compare au BP plus BS, l'augmentation est de 163 000 euros, c'est-à-dire 7,2% et pas 30%.

Voilà pour dire les choses.

Et puis simplement, pour terminer, en ce qui me concerne, sur la maison des associations, on s'est quand même un petit peu mobilisé pour aller chercher aussi un peu de sous.

Et donc le coût net prévisionnel à ce stade pour la commune serait de 2,300 000 euros, puisqu'on a obtenu des subventions et on en a encore deux dans les tuyaux.

C'est ce que ça va coûter à la commune.

Pascal BARRET :

Y a-t-il d'autres interventions sur le budget principal ?

Jean-Philippe ? C'est bon ?

Jean-Philippe PERIES :

Si quelqu'un veut intervenir avant moi...

Rassure-toi Philippe, nous n'avons aucun regret sur le vote des budgets précédents.

Le seul regret qu'on ait, c'est de ne pas arriver à se comprendre.

Nous avons voté les budgets précédents parce qu'il n'y avait aucun risque avéré sur l'équilibre des finances communales.

Je ne vais pas reprendre tout mon argument, c'est pour ça que j'ai l'impression que parfois, c'est une succession de monologues, pas d'un débat, ni dans le dialogue, c'est dommage. Les temps ont changé. Nous ne sommes plus, du point de vue national, nous ne sommes plus dans les mêmes conditions.

Et c'est bien tout l'objet de mon intervention.

Quand je vous parle de gouverner c'est prévoir, c'est ça sur quoi nous ne sommes pas en phase.

C'est que ce budget ne s'inscrit pas en termes de prévision par rapport à l'évolution des finances nationales, les finances de notre pays qui, immanquablement, descendront sur celle de notre commune. Voilà pourquoi nous n'avons eu aucun problème et nous avons signalé au passage que nous avons fait ce choix de voter favorablement le budget que vous avez présenté, contrairement à ce que d'autres élus autour de cette table dans une mandature antérieure faisaient mais peu importe, ça nous regarde.

Là, aujourd'hui, on vous dit qu'on n'est plus en phase avec ce que vous faites parce que ce budget s'inscrit dans la lignée de ce que vous faisiez jusqu'à présent et ne s'inscrit pas dans la perspective de ce qui nous attend.

Les frais de personnel, vous nous dites, finalement, tout ça ce n'est pas de notre faute, tout ça s'est subi, ce sont que des éléments externes qui expliquent cette évolution.

Alors certes, la grande majorité des éléments qui expliquent l'évolution des frais de personnel sont des éléments externes, mais je vais vous redire ce que vous a dit Emmanuel au cours du précédent débat, rien ne nous empêche, de travailler à l'efficacité de l'action publique.

Face à une augmentation, quelles que soient les missions que nous rendons au niveau d'une commune, on peut travailler à cette efficacité. C'est ce que nous avons fait en début de mandat précédent, je vais pouvoir rebondir sur le point suivant mais si tu dis que tu as subi, et c'est tout à fait vrai, une augmentation des frais de personnel par l'augmentation du point d'indice, et par, de manière générale, les dépenses imposées plus importantes que dans le mandat précédent, dans le mandat précédent, il y avait un autre sujet, ça s'appelait la baisse de la TGF, 450 000 euros de moins par an.

Nous avons forcément travaillé à cette efficience en termes de personnel, parce qu'il n'y avait tout simplement pas le d'autre choix, c'est la [inaudible] communale, on ne peut pas la laisser de côté.

Nous, ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que face à cette situation, et parce qu'elle est nouvelle, vous ne vous mettez pas à travailler sur la recherche de cette efficience communale, vous poursuivez vos recrutements, et c'est donc pour ça, je l'ai bien dit tout à l'heure, que si jusqu'à présent, nous étions en phase et nous avons voté, ce n'est pas par hasard, pas parce qu'on était mentalement absents. Ce qu'on est en train de vous dire, c'est qu'on a changé de braquet. Donc il faut changer.

Et là, ce que vous nous proposez, c'est, continuons, comme on l'a toujours fait jusqu'à présent, en ignorant ce que cet avenir nous réserve.

Voilà, c'est ça qui fait la différence fondamentale, notamment sur les frais de personnel, sur la fiscalité, c'est bien de le rappeler mais, j'ai fait le même travail.

Si j'ai annoncé 22% d'augmentation, ce n'est pas en prenant directement l'augmentation des contributions directes sinon, j'aurais parlé d'un pourcentage bien plus important.

Je n'ai pas accès aux données de l'administration fiscale, mais j'ai quand même fait un calcul en excluant les rôles supplémentaires et tout ce qui provient des nouveaux habitants.

Les habitants ramènent de la fiscalité, ce n'est pas une augmentation.

C'est bien là que je parlais de 22%, je parle de 18%, ça fait quand même 20% d'augmentation.

Certes, qui ne passe pas par une augmentation des taux, mais c'est une augmentation que subissent les Arradonnais.

Vous ne pouvez pas partir du principe que comme ça vient d'ailleurs... Ce n'est pas notre problème.

Il n'en reste pas moins que les Arradonnais, citoyens Arradonnais, propriétaires Arradonnais, subissent cette augmentation.

Et ils sont en droit d'attendre que la commune, par rapport à l'écot supplémentaire qu'ils mettent sur la table, soit correctement gérée et qu'elle s'occupe de leur avenir, ce qu'il ne voudrait surtout pas, et que je sens venir, ce que vous avez fait très exactement avec la taxe d'habitation secondaire, c'est que si d'autres mauvaises nouvelles arrivent, immanquables, et comme vous n'avez pas fait le travail qu'il faut au niveau des coûts, vous arriverez en disant, ce n'est pas de notre faute, on n'a qu'une seule solution, c'est d'augmenter le taux d'impôt. C'est ça que les Arradonnais n'ont pas envie d'entendre, et c'est ça que vous ne préparez pas aujourd'hui.

Pascal BARRET :

Alors, autour de la table, il y a plusieurs prises de parole.

Il y a Christian d'abord, ensuite j'ai vu Étienne, Marie-Mad et Gérard. Est-ce que Christian, tu laisses passer Gérard tout de suite ?

Christian LUCAS :

Si tu veux, oui.

Pascal BARRET :

Alors, Gérard.

Gérard LAPRUN :

Je voulais simplement demander pourquoi les bases augmentaient ?

C'est quoi la réponse ?

C'est que le coût de la vie augmente, que les salaires augmentent, les salaires des habitants, ainsi que les coûts de dépenses, la nourriture, les constructions, etc. Tout augmente.

Les bases augmentent parce que la vie augmente.

Ce n'est pas un bénéfice qu'on fait en appliquant ces bases nationales. Ce n'est pas un bénéfice. Ça suit des dépenses. Vous faites ça comme si c'était une augmentation qui venait dans nos poches.

Mais dans nos poches, on prend aussi de l'argent parce que les dépenses augmentent, les coûts augmentent, les travaux augmentent, etc. Et votre présentation est fautive du coup.

Christian LUCAS :

Ce que je voulais dire, c'était un petit peu ça aussi.

Donc j'ai deux points quand même, c'est que je voulais dire à M. Péries qu'il insinue aussi, et tout à l'heure il nous a dit qu'on voulait insinuer des choses, lui, il en insinue beaucoup, et que l'hypocrisie, je ne sais pas dans quel camp elle est.

Deuxième point, je l'ai eu il n'y a pas très longtemps, parce que j'étais enseignant.

Le pouvoir d'achat d'un certifié en classe, c'est-à-dire en fin de carrière, était de 3,4 SMIC en 1989, actuellement, il est passé à 2,3 SMIC, en fin de carrière.

Donc vous vous doutez bien de ce que c'est en début de carrière.

On a un pouvoir d'achat pour les fonctionnaires d'une manière générale qui diminue énormément.

Au niveau du recrutement ou de la candidature au concours des fonctionnaires de l'État, c'est diminué de plus de moitié, bientôt, on ne va plus pouvoir trouver les fonctionnaires de l'État, comme ça, il n'y aura plus de problème.

Pascal BARRET :

Alors après Christian, il y avait dans le tour de table Marie-Mad, Étienne et Lucile.

Marie-Mad DREAN :

Alors je voulais juste dire que quel que soit le sujet, si on n'accepte pas, à la virgule près ce que vous proposez, c'est que l'on est très mauvais et que bientôt on arrivera à faire ce que vous dites.

C'est vraiment quelque chose, quel que soit le sujet, là on est dans le budget mais il y a deux ans, vous aviez proposé dans une commission d'augmenter l'enveloppe pour les fournitures scolaires qui, à ce moment-là, n'étaient pas ressenties.

Et donc, on n'avait pas augmenté, l'année suivante, on l'avait augmentée et vous aviez dit c'est grâce à vous.

Et quand on fait ce que vous dites, tout compte fait, tout va bien. Donc, Je pense que vous espérez que l'année prochaine, on fera ce que vous dites.

Pascal BARRET :

Etienne.

Etienne HEMAR :

Merci Monsieur le Maire, mon intervention rejoint ce que Christian a évoqué aussi.

Moi, j'ai entendu des mots, je m'arrêterai à ça, "duplicité", je trouve qu'il y a beaucoup de vérité dans le travail que fait mon voisin de droite, notre agent de finances et dans toute l'équipe.

J'ai entendu "irresponsable", moi j'essaie d'être responsable à mon niveau.

Je suis dans un conseil municipal où monsieur le Maire a fait le choix de répartir la responsabilité des affaires, que ce soit aux travaux, à l'enfance, à la jeunesse, à la vie associative... Sur huit adjoints et huit conseillers délégués.

Et même parmi ceux qui n'ont pas ce titre d'adjoints ou de conseillers délégués, il y a aussi des missions particulières. Je ne vois que de la responsabilité et non pas ce que j'ai entendu tout à l'heure.

Merci.

Pascal BARRET :

Lucile.

Lucile BOICHOT :

Je reviens sur les propos en termes d'efficience des agents.

Je trouve ça hyper irrespectueux envers eux.

Qui est tous les jours dans les bureaux, dans les couloirs, pour savoir justement s'il y a un travail qui est fait sur l'efficience, ce n'est certainement pas Jean-Philippe Péries.

Et croyez-moi, il y a des choses qui sont faites, je ne dirais pas des audits parce que ce n'est pas jusque-là, mais en tout cas il y a des observations, des études, on regarde bien ce qui se passe, les agents aussi font en sorte d'être efficaces, et je trouve ces propos particulièrement irrespectueux envers nous.

Pascal BARRET :

Elisabeth.

Elisabeth TOUREAU :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Donc, pour M. Péries et ses collaborateurs, le contexte national semble vous arranger particulièrement pour démolir, encore une fois, le budget sur lequel nous avons travaillé.

Et quand je vous entends, je me demande si au fond de vous, vous ne souhaitez pas la mort du service public.

Quand vous parlez d'efficacité par rapport au personnel, et je rappellerai tous les services que nous rendons à la population, aux personnes âgées, à la jeunesse, à l'école.

Vous souhaitez vraiment la mort du service public, cher monsieur ?

Pascal BARRET :

Merci Elisabeth.

D'autres personnes souhaitent prendre la parole avant le vote budget, parce qu'il faudra voter le budget quand même. Philippe.

Philippe GUYOT :

Il y a aussi des mauvaises ondes ici...

Juste terminer, sur une petite note d'humour, parce qu'il faut aussi un peu d'humour dans ce monde de brutes, et Dieu sait si aujourd'hui on en a besoin, et singulièrement en cette journée à Arradon.

A l'heure où l'on parle beaucoup d'intelligence artificielle. On dit peut-être que les résumés, finalement, les comptes rendus, c'est vachement mieux avec l'intelligence artificielle, etc.

Et on peut en apporter la preuve, elle a aussi ses limites.

Je me suis amusé à poser la question à l'intelligence artificielle, la question suivante.

Comment pouvez-vous caractériser la gestion budgétaire de la commune d'Arradon entre 2020 et ce jour ?

La réponse suivante a été apportée, je cite :

“L'évolution budgétaire de la commune d'Arradon montre une gestion prudente et adaptative face aux défis économiques et sanitaires. Les priorités budgétaires ont été ajustées pour répondre aux besoins immédiats tout en planifiant des investissements à long terme. ”

Voilà, je conclurai par ça !

Pascal BARRET :

Merci Philippe, tu n'as pas posé la question 2014-2020.

C'est par souci de respect.

Jean-Philippe ?

Jean-Philippe PERIES :

Il y a deux choix possibles, ou l'intelligence artificielle ne fait que traduire, ou résumer ce qu'elle trouve, donc elle ne fait que la traduction de ce que vous pensez de vous-même, ou alors, elle est vraiment très puissante, et dans ce cas-là, on tient là une efficacité administrative extraordinaire.

Terminé les 29 élus, demandons à ChatGPT de gérer notre commune.

Voilà, je vais très rapidement, parce qu'effectivement le débat a pas mal duré, mais je voulais juste te dire que c'est bien parce que nous sommes sensibles à la diminution de ce pouvoir d'achat que nous avons voté depuis le début du mandat, toutes les évolutions que vous allez nous proposer, juste pour clarifier les choses.

Donc, sensible au pouvoir d'achat des fonctionnaires, sinon on ne l'aurait pas voté.

Parler d'efficacité de l'action publique, je ne vais pas faire un petit cours mais, l'efficacité c'est le rapport entre l'objectif qu'on se fixe et les résultats qu'on obtient. Je pense que notre communauté est depuis longtemps, grâce à son personnel, très efficace.

L'efficacité, c'est l'adéquation entre les moyens qu'on met et l'objectif qu'on poursuit. Et de ce point de vue-là, il y a toujours une possibilité de travailler, et fort heureusement, parce que ça s'appelle la productivité, et que sans productivité, nous disparaissions.

Et parler de la productivité de l'action publique, ce n'est pas dire que tel ou tel agent ne travaille pas, ou ne travaille pas suffisamment, ou ce que vous avez présenté de manière un petit peu caricaturale.

C'est juste de se poser la question de savoir comment est-ce qu'on peut réorganiser, ou organiser, ou continuer à travailler en permanence sur l'organisation du travail, pour soit avoir des objectifs plus ambitieux avec les mêmes moyens, soit avoir moins de moyens pour ces mêmes objectifs.

C'est en cela que nous vous disons que ce budget ne traduit pas cette volonté d'efficacité de l'action publique, mais de grâce ne transformons pas le débat pour dire que les vilains membres du groupe Inspiration Arradon n'aiment pas les employés communaux, ce serait caricatural.

J'en termine.

Je vais peut-être arrêter.

Pascal BARRET :

Alors, je pense qu'on va arrêter là. Juste un mot quand même de la part du Maire avant de passer au vote.

Pardon, Christian, tu voulais donner une précision ?

Christian LUCAS :

Sur l'intelligence artificielle, c'est dans la définition de la langue française, j'ai demandé la définition d'Arradonnais, parce que je ne savais pas s'il y avait un N ou deux N. En fait, il y en a un.

Donc, habitant d'Arradon, commune française située dans le département du Morbihan. Les Arradonnais, gardiens de la tradition bretonne, vivent aux rythmes des marées et du patrimoine culturel.

Voilà ce qu'a dit l'intelligence artificielle.

Pascal BARRET :

Merci Christian pour cette note poétique et patrimoniale.

Ecoutez les amis, on va passer au vote.

Philippe, tu veux lire le bordereau du projet principal s'il te plaît ?

Philippe GUYOT :

Donc, il est proposé de voter par chapitre le budget 2025 de la commune,

Total des dépenses de fonctionnement 8 043 280,00 euros, de même au niveau des recettes.

Total des dépenses d'investissement 7 170 145,72 euros, dont propositions nouvelles 6 074 295, dont reste à réaliser à 1 095 850,72 euros.

Total des recettes d'investissement 7 170 145,72 euros dont propositions nouvelles 6 982 822,28 dont reste réalisé 187 323,44 euros.

Pascal BARRET :

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver le budget principal de l'année 2025 tel que présenté ;

- Autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Vous êtes combien ?

Il y a quelqu'un qui est parti. *(Départ de Catherine Chaize à 20h17)*

Sans pouvoir ?

Vous étiez déjà tous pris.

Vous vouliez donner votre pouvoir à quelqu'un d'autre non ?

Alors je compte 6 contre, vous connaissez les noms sur les six contre ?

(Jean-Jacques LABAT, Véronique LE COROLLER, Jean-Philippe PERIES, Emmanuel HERZOG, Danièle FOREST, Eric MONNIN)

Qui s'abstient ?

Le reste est pour, on compte sur 28 et non pas 29 donc 28 – 6, 22

C'est adopté à la majorité.

Il nous reste deux budgets annexes dont il faut discuter puis voter donc on va commencer par le budget de la Lucarne.

Philippe à nouveau.

Philippe GUYOT :

En ce qui concerne le budget de la Lucarne que vous avez sous les yeux, en synthèse, c'est la même chose par rapport à la présentation du DOB, il n'y a pas eu de grande variation.

Trois évolutions quand même au budget par rapport au BP 2025, par rapport au prévision de CA 2024 La baisse des coûts d'énergie moins 7 000 euros, la hausse de l'emploi de la programmation culturelle plus 5 000 euros, participation à l'EPCC Scène du Golfe plus 5 000 euros, la hausse des charges de personnel plus 32 000 euros pour le glissement vieillesse technicité et la refacturation de 50% du salaire du responsable des actions culturelles et donc on a en incidence une évolution de la hausse de la subvention communale à hauteur de 49 000 euros afin d'équilibrer le budget.

Pour ce qui concerne les investissements, on a des investissements à hauteur de 21 000 euros.

Pascal BARRET :

Merci.

Il y a-t-il des interventions sur le budget annexe de la Lucarne ?

Monsieur Péries, vous avez la parole.

Jean-Philippe PERIES :

Je sens que vous avez besoin d'une intervention courte, je vais respecter cette attente.

C'est forcément pour les raisons évoquées précédemment, à savoir que vous prévoyez le recrutement d'un Responsable des Affaires Culturelles dont la commune n'a absolument aucun besoin vital.

Au moment où nous devrions nous concentrer sur cette fameuse efficience de l'action publique, on ne vous suivra pas sur ce budget.

A notre avis nous ferions mieux aujourd'hui de travailler au soutien des acteurs culturels locaux dont beaucoup ne résisteront pas à l'éventuelle réduction drastique des financements publics, notamment en ce qui concerne les aides à la création, à la production ou à la diffusion.

Ça n'est pas acté aujourd'hui, je ne dis pas que c'est le cas, mais si on regarde ce qui s'est passé sur une région à côté, ça pourrait être fatal à de nombreux acteurs, et à notre sens, si on doit faire quelque chose aujourd'hui, c'est plutôt de se concentrer sur ce sujet.

Voilà, donc nous ne vous suivrons pas sur ce budget.

Pascal BARRET :

Alors, Marina quelques mots ?

Marina WEILL :

Monsieur Péries je voudrais comprendre ce que vous entendez par le rôle d'un Responsable des Affaires Culturelles, tel que vous l'imaginez, ou pourquoi il n'est pas nécessaire.

Es ce que vous pouvez développer pourquoi il n'est pas nécessaire ?

Pascal BARRET :

Jean-Philippe

Jean-Philippe PERIES :

Je pense qu'aujourd'hui, entre la compétence que nous avons au sein de notre collectivité dans le personnel existant, que ce soit à la médiathèque ou à la Lucarne, et l'expérience et la compétence qu'il y a aussi dans ce conseil municipal, argument que j'avais déjà développé le jour où vous avez proposé la création de ce poste, je ne varie pas d'un iota de ce côté-là.

Nous estimons aujourd'hui qu'il n'est pas vital, d'embaucher cette personne.

Si nous étions encore une fois dans une période faste, où il n'y a aucun risque sur les finances à venir, peut-être l'imaginer, mais aujourd'hui, ça ne nous paraît pas du tout nécessaire pour organiser la vie culturelle de cette commune que d'avoir recours à cette création de postes.

Notamment parce que notre vie culturelle est aussi en partie portée par un organisme que nous avons créé, qui est l'EPCC Scène du Golfe, et qui aujourd'hui nous apporte déjà ce soutien.

Voilà, c'est notre point de vue.

Je vous dis aujourd'hui, je ne voudrais pas utiliser de mauvais termes, mais ça ne nous paraît pas vital, et donc, ce que je proposerais, si on avait eu un débat, ce serait de surseoir à cette embauche, c'est dans ces termes-là.

Pascal BARRET :

Marina

Marina WEILL :

Je voudrais juste répondre M. Peries qu'il n'y a pas que Scène du Golfe à la Lucarne, il y a d'autres activités, d'autres besoins de culture, d'autres besoins de coordination de ces activités culturelles qui actuellement ne sont pas remplies sinon par un élu, ce qui n'est pas tout à fait normal.

Pascal BARRET :

Merci Marina.

Quelques mots avant de passer au vote. Effectivement, le Responsable des Affaires Culturelles est recruté, et il arrive le 6 janvier, donc là il est habillé pour plusieurs saisons par notre opposition.

Il est peut-être au bout de l'écran, je le salue auquel cas, il s'appelle Julien Bardeille, et il a un travail de coordination des activités culturelles, mais aussi d'invention avec tout le monde, avec nous mais aussi le milieu associatif, d'une saison complémentaire culturelle à celle de Scène du Golfe.

Donc c'est une mission heureuse, je pense que les Arradonnais vont profiter de ce développement sans se mettre à pleurer.

Nous allons passer au vote, Philippe.

Philippe GUYOT :

Merci Monsieur le Maire.

Considérant les besoins pour le fonctionnement de l'ensemble des services au titre de l'exercice 2025 et les investissements prévus au titre de l'exercice 2025.

Il est proposé de voter par chapitre le budget annexe de la Lucarne 2025.

Toutes les dépenses de fonctionnement 272 400 euros et les recettes de fonctionnement à l'identique.

Toutes les dépenses d'investissement 23 000 euros et les recettes d'investissement à l'identique.

Pascal BARRET :

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver le budget annexe La Lucarne de l'année 2025 tel que présenté ;
- Autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Il y a-t-il des oppositions ?

Cinq oppositions (*Jean-Jacques LABAT, Véronique LE COROLLER, Jean-Philippe PERIES, Emmanuel HERZOG, Danièle FOREST*)

Il y a-t-il des abstentions ?

Le deuxième budget est adopté à la majorité de 23 voix.

Deuxième budget annexe, les mouillages, Philippe à nouveau.

Philippe GUYOT :

Merci Monsieur le Maire.

Donc même chose, le budget annexe des mouillages, il est dans la mouture de ce qu'on avait pu présenter à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires.

On peut rappeler un petit peu les principaux éléments.

D'abord, sur le fonctionnement le budget est en légère hausse par rapport aux prévisions du CA 2024, plus 5 000 euros.

En investissement, comme tous les ans, à ce stade-là, on aura une capacité d'investissement importante qui sera traduite notamment par l'acquisition de mouillages à moindre impact écologique sur la zone du Grézit, l'aménagement des terrains de Penboc'h avec râtelier pour annexe et l'aménagement d'une mezzanine dans le local mouillages aux ateliers.

Petite précision, nous n'avons pas souhaiter augmenter les tarifs en 2025, comme nous l'avons fait en 2024.

On pourrait nous dire que ce n'est pas bien, qu'on aurait pu diminuer, que le fonds de roulement est pléthorique, etc.

Je rappelle simplement, ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire lors du Débat d'Orientations Budgétaires que vous avez, pour certains d'entre vous, vécu en direct, et pour d'autres, vécu en différé via la visio, que le fond vert et les évolutions du fond vert, font qu'il pourrait y avoir dans les années à venir une diminution ou une ponction importante sur ce fond de roulement si tant est que les investissements à la fois verts et parfois contraints, ce qui est un peu le cas sur les zones de mouillages, c'est à la fois un intérêt mais c'est aussi une obligation de le faire, nous engagerait dans des dépenses qui ne seraient pas subventionnées à la hauteur de ceux qui sont actuellement au travers du Parc Naturel Régional.

Pascal BARRET :

Merci Philippe.

Des interventions ?

Jean-Philippe à nouveau.

Jean-Philippe PERIES :

Contrairement à vous, nous sommes capables d'entendre et d'intégrer des arguments qui sont échangés dans les débats, et notamment, en l'occurrence, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le fonds de roulement largement excédentaire, nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises, 165 000 euros, étant désormais en diminution, c'est le cas dans ce que tu nous as présenté en termes d'atterrissage, et ce sera le cas en 2025, et ayant enfin trouvé une utilité potentielle, oui tu as absolument raison, à travers de son affectation au financement des mouillages à moindre impact écologique, si, et dans l'hypothèse probable où le PNR ne pourrait plus les financer ou les co-financer et bien nous partageons ce budget. Incroyable ! Et oui c'est ça la capacité d'écoute et d'intégration des arguments de ceux qui ne sont pas forcément dans le même groupe mais qui entendent, eux.

Alors par contre nous préférons le dire, il y a forcément un petit élément, mais sur lequel peut-être serons-nous enfin d'accord. Cela vaut dans notre esprit, garantie du maintien des tarifs de vente et de pose des mouillages propriétaires à moindre impact écologique, on le verra dans une délibération, la numéro 103, à suivre, même si le PNR retire ses financements.

Ça veut dire que cette manne qui est disponible aujourd'hui, si par malheur, ce n'est plus possible d'être financé par le PNR, comme nous avons tous la volonté de continuer à les implanter, il ne faudra pas se retourner vers les propriétaires pour leur expliquer que ça va coûter du coup deux à trois fois plus cher. C'est notre proposition en tout cas, on prendra bien sur ce fond de roulement, pour leur garantir le maintien.

Donc c'était important de le dire, mais on ne peut pas s'empêcher de noter au passage que vous adoptez sur ce budget une position prudentielle, qu'on salue, mais qu'on aurait bien aimé voir appliquée sur les deux budgets précédents que nous avons eus.

On vous laisse sur votre contradiction sur ce point-là, mais en tout cas, la bonne nouvelle, en tout cas, c'est que nous voterons ce budget grâce à votre argumentation.

Philippe GUYOT :

Merci, Jean-Philippe, cher Jean-Philippe.

Simplement ce que je veux dire, sur l'évolution, possible ou pas d'une tarification et le fait que la subvention du PNR tombe ou ne tombe pas, alors n'as peut-être pas écouté, j'essaye pourtant d'être clair mais ce n'est pas toujours le cas, à l'occasion de notre commission finance, j'ai évoqué le fait que je me suis un peu inquiété sur ce sujet de cette subvention.

Je me suis un peu inquiété et j'ai pris directement contact avec le PNR pour savoir si finalement on avait l'assurance que cette subvention serait versée. Et on m'a rassuré en me disant que la convention a été signée au mois d'octobre, entre le PNR et le Fonds national de la biodiversité, elle a été signée au mois d'octobre donc, soyez assurés et soyez rassurés que normalement on aura cette subvention et que l'on n'aura pas à se poser la question que tu viens de te poser.

Jean-Philippe PERIES :

D'accord pour l'année prochaine, mais au cas où, c'est bien de manière prudentielle, de la conserver.

Pascal BARRET :

Nous allons arrêter sur ce budget, avec joie. Tu peux peut-être nous lire les chiffres stp Philippe ?

Philippe GUYOT :

Avec joie et enthousiasme !

Pascal BARRET :

Je ne voudrais pas exagérer non plus.

Philippe GUYOT :

Considérant les besoins pour le fonctionnement de l'ensemble des services au titre de l'exercice 2025 et les investissements prévus au titre de l'exercice 2025.

Il est proposé de voter par chapitre le budget annexe Mouillages 2025 :

Total des dépenses de fonctionnement 293 500 euros, idem pour les recettes de fonctionnement.

Total des dépenses d'investissement 97 000 euros, idem pour les recettes d'investissement.

Pascal BARRET :

Merci.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver le budget annexe Mouillages de l'année 2025 tel que présenté ;
- Autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Le budget annexe mouillages est donc adopté à la majorité de 28 voix et non pas à l'unanimité puisqu'il manque une personne.

Alors, délibération 98, et nous allons repasser la parole à Philippe Guyot.

Vous avez une annexe 4 très complète sur les tarifs communaux 2025.

Philippe, en quelques mots.

Philippe GUYOT :

Si vous permettez, je vais simplement lire le bordereau, je ne vais pas lire les tarifs, sachant qu'ils ont été vus en commission des mouillages le 6 novembre, en commission jeunesse-école le 21 novembre, en commission vie associative le 21 novembre aussi, en commission travaux le 5 décembre et en commission finances, vie économique et touristique le 13 novembre et le 10 décembre 2024.

Il y a eu à la fois quelques petites modifications qui sont presque à la marge, et globalement des évolutions que j'évoquais tout à l'heure, entre 1,5 et 2% compte tenue de l'évolution probable de l'inflation en 2025.

Voilà, s'il y a des questions, je crois que les adjoints de chacune des commissions pourront y répondre. S'il n'y a pas de questions, on pourra voter.

Pascal BARRET :

Alors, y a-t-il des questions ?

Des remarques ?

Des avis ?

Des points de vue ?

Il n'y en a pas.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver le tableau des tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2025 ;
- Autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Bordereau adopter la majorité de 28 voix, merci.

Délibérations 99, encore Philippe, c'est ta soirée !

Alors une subvention au titre soit de la DSIL soit de la DETR Philippe, qu'en est-il ?

Philippe GUYOT :

On demande au Conseil Municipal de nous autoriser à présenter un dossier de subvention, alors je l'ai évoqué tout à l'heure dans mon propos introductif, le fait que la DETR et la DSIL et le Fonds vert étaient actuellement en suspens compte tenu du non-vote de la loi de finances et de la non prise en compte de ces éléments-là dans le cadre de la loi de finances spéciale, qui a été votée hier.

Donc, on s'inscrit aujourd'hui dans ce calendrier, mais bon, si on vote aujourd'hui pour le fait que vous nous autorisez à demander une subvention de 30% de l'Etat sur ce sujet-là, si le calendrier change, j'imagine que vous nous autorisez toujours à demander une subvention de 30%.

Deux choses à dire sur ce sujet, d'abord, la compétition va être rude au niveau des fonds d'Etat, donc on demande, mais nous ne sommes pas sûr d'avoir, comme à chaque fois.

Je rappelle quand même qu'on a bénéficié en 2024 d'une DETR de 200 000 euros sur la maison des associations, sachant que sur l'ensemble de l'agglomération, il y a eu 10 projets qui ont été retenus. Et nous sommes, en termes de montant de subvention le deuxième projet, après la commune de Damgan il me semble, ça c'est un élément, donc la compétition sera rude, d'autant plus qu'on en a déjà bénéficié l'année dernière, etc. et les choix qui seraient faits pourraient inclure ce paramètre.

Et puis, deuxième chose que je voulais dire, et qui n'apparaît pas dans le bordereau mais en complément, je l'ai déjà aussi un peu évoqué, lors du prochain Conseil communautaire dans deux jours, nos conseillers communautaires, Pascal, Lucile et Jean-Philippe, auront à voter pour un fonds de concours à hauteur de 10% du montant d'investissement, donc sur une somme de 32 450 euros, pour nous aider à réaliser cet investissement.

Nous, l'ensemble du Conseil, comptons sur vous pour voter cette délibération. Ce qui est quand même assez rassurant pour nous par rapport à ce projet, c'est qu'il était envisagé dans un premier temps que ça puisse passer au mois de février et en fait ça passe au mois de décembre et que les engagements qui seront pris sur 2024 par GMVA, ça a été dit notamment par le Président, seront honorés.

Donc on aura l'assurance de toucher cette subvention.

Je vous remercie par avance pour votre vote qui, je l'espère, sera favorable.

Pascal BARRET :

On va voir.

Y a-t-il des questions ?

Dany.

Dany FOREST :

Oui, alors j'ai juste une question à Philippe, lors de la commission travaux le 5 décembre on nous annonçait 326 753 euros hors taxe pour la Brèche, l'espace sportif, là on nous demande pour 342 000 euros, alors c'est quoi le vrai montant ?

Philippe GUYOT :

[02.08.10 - inaudible] Compte-rendu, je ne sais pas

Pascal BARRET :

Philippe, que s'est-il passé entre les deux

Philippe GUYOT :

Je ne sais pas mais ce que je retiens c'est que la subvention sera plus importante mais la dépense aussi.

Pascal BARRET :

Oui évidemment.

Patrick ?

Patrick MEDIGUE :

Je suis comme toi, je ne sais pas.

Dany FOREST :

Commission travaux c'est peut-être Monsieur Darbois. J'ai le document, c'est pourquoi je ne comprends pas pourquoi il y a d'un coup une augmentation de 14 000 euros.

Philippe GUYOT :

Le bon montant c'est 342 000 euros, donc nous rectifierons le compte-rendu de la commission. On va vérifier et on rectifiera.

Pascal BARRET :

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Solliciter la demande de subvention ci-dessus présentée au titre de la DSIL ou DETR.

C'est DSIL ou DETR ?

Philippe GUYOT :

C'est les mêmes commissions, il y a des dispositifs qui varient, les champs d'intervention varient, et en l'occurrence, on sollicitera la DETR.

L'année dernière, on avait sollicité la DSIL sur les maisons d'association, mais ça a été basculé sur la DETR.

C'est aussi en fonction des montants disponibles et des projets qui sont présentés.

Pascal BARRET :

Le préfet fait la répartition.

Simplement, dans la délibération, je vous propose de mettre :

« Solliciter la demande de subvention ci-dessus présentée au titre de la DSIL – DETR », pour que ce soit en phase avec le titre. D'accord ?

- Autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Adoptée par 28 voix, merci.

Délibération numéro 100.

Nous allons parler là du Plan Intercommunal de Sauvegarde et d'une participation à un groupement de commandes.

Je vais passer la parole à Martin Darbois.

Martin.

Martin DARBOIS :

Merci Monsieur le Maire.

Oui, il s'agit là de la création d'un PICS, c'est-à-dire d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde, et GMVA voudrait mettre cela en œuvre.

Pour ce faire, il a besoin de la participation des communes et il a besoin de mettre en œuvre un groupement de commandes et le recours à une entreprise spécialisée pour l'accompagner dans cette démarche.

Je voulais simplement rappeler que la commune d'Arradon a déjà réalisé son PCS il y a bientôt deux ans et que nous allons simplement accompagner cette démarche pour le moment.

Il ne s'agit pas de réaliser le PICS, ce n'est pas notre rôle, c'est à l'intercommunalité de le faire.

Pascal BARRET :

C'est bien GMVA qui est chef de file et du groupement de commandes.

Il demande à toutes les communes de participer à ce groupement de commandes, et notamment de transférer les données du Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Arradon.

Merci Martin.

Y a-t-il des questions ?

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

-Approuver la participation de la commune à ce groupement de commandes ;

-Désigner GMVA comme collectivité coordonnatrice ;

- Autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Abstention ?

Adopté par 28 voix.

Délibération 101, nous allons parler de places de stationnement et je passe la parole à Gérard Laprun.
Gérard.

Gérard LAPRUN :

Je vais vous lire le bordereau.

Lors de la construction de la maison médicale, la commune d'Arradon ne disposait pas de l'espace suffisant pour construire les places de stationnement nécessaires.

Après négociation avec la société Giboire il a été convenu que l'entreprise construirait lesdites places à l'occasion d'un chantier sur une parcelle voisine, rue Danet, derrière la poste près des logements sociaux.

Les travaux étant terminés, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de 8 places. Le prix de vente s'élève à 4 000 euros.

Il s'agit ici de la conclusion d'un vieux dossier qui impliquait la société Giboire et la commune.

Ce dossier se clôt aujourd'hui en faveur, vous pouvez le constater, de la commune, compte tenu du prix retenu.

Je précise que les places de stationnement situées sous le bâtiment sont réservées aux habitants de l'immeuble, alors que celles-ci sont libres et publiques.

Pascal BARRET :

Merci Gérard.

Est-ce qu'il y a des paroles, des commentaires ?

La commune fait des économies, c'est ce que j'ai compris dans ton propos.

Merci pour cette négociation.

Pardon Philippe, tu voulais dire quelque chose ?

Philippe GUYOT :

En l'occurrence, la commune a bien négocié et c'est un coup de revient de 500 euros par place de parking, c'est quand bien négocié.

500 euros ça me fait penser, c'est ce qu'on nous avait facturé dans le mandat précédent sur le trottoir en face *[inaudible]* c'était 523 euros le mètre carré, je sais plus combien de mètres carrés il y avait mais bon voilà bon voilà c'est tout simplement une petite anecdote au passage.

Pascal BARRET :

C'était le même constructeur c'est ça que tu voulais dire ?

Philippe GUYOT :

C'était le même constructeur mais ce n'était pas la même municipalité.

Pascal BARRET :

Ah oui, et puis c'était un trottoir en pente, je me souviens bien du débat.

Je ne sais pas combien il y avait de mètres carrés mais effectivement ça commençait à faire... On cherchera.

Très bien, écoutez, on va voter.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Acquérir les huit places de stationnements pour la somme totale de 4 000 € TTC.

- Autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Adopté par 28 voix, merci.

Délibération 102, il s'agit là des zones d'accélération des énergies renouvelables, vous avez une annexe 6 assez complète et je vais laisser la parole à Sandrine CARTRON.

Sandrine.

Sandrine CARTRON :

Merci.

En février dernier, nous avons voté une déclaration similaire qui portait sur les zones d'accélération des énergies renouvelables photovoltaïques.

Aujourd'hui, nous vous proposons de délibérer sur les zones favorables au développement des énergies thermiques, c'est-à-dire les réseaux de chaleur avec le bois énergie, la géothermie et le solaire thermique, qu'on retrouve dans les annexes.

Je vais reprendre les éléments du bordereau qui sont clairs et précis.

Les zones d'accélération des énergies renouvelables visent à identifier les secteurs à potentiel susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable, photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie, etc.

Les zones sont proposées par les communes avec l'appui de leur EPCI pour alimenter une cartographie départementale validée par le préfet.

Ce ne sont pas des zones exclusives.

Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones.

Cette cartographie renouvelée tous les cinq ans n'engage pas d'obligation de réalisation.

Cette cartographie renouvelée tous les cinq ans n'engage pas d'obligation de réalisation ni de validation des projets, mais constitue un outil d'accompagnement à l'accélération de la production d'énergie renouvelable sur le territoire, afin d'atteindre les objectifs nationaux de relocalisation de la production d'énergie.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et la Commune d'Arradon ont identifié des secteurs à potentiel pour le déploiement des zones d'accélération d'énergie thermique.

Ces zones sont en adéquation avec les objectifs du plan climat, air, énergie territoriale en matière de production d'énergie renouvelable thermique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de la dépendance aux énergies fossiles pour les besoins du territoire en matière de consommation.

La méthodologie d'analyse pour identifier ces secteurs est la suivante :

- Analyse des besoins actuels en chaleur du territoire,
- Détection des zones favorables au développement des énergies renouvelables thermiques,
- Identification des gisements d'énergie renouvelable et de récupération potentiellement exploitable
- Construction des zones d'accélération pour chaque énergie renouvelable.

En complément, je voudrais juste rappeler les objectifs du PCAET qui consistent à baisser les consommations d'énergie de 30% en 2030 par rapport à 2012 et une baisse de 45% à horizon 2050 et d'augmenter la part de production des énergies renouvelables, fixer à 32% des énergies consommées, et sortir des énergies restreintes en 2050.

Pascal BARRET :

Merci Sandrine.

Des interventions ? Non.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Identifier les sites ciblés pour l'accélération de la production des EnR thermiques sur la commune ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Adopté par 28 voix pour.

Délibération numéro 103, nous allons reparler mouillages, concernant la tarification sur les mouillages à moindre impact écologique.

Fanny

Fanny LE MENTEC :

Merci, effectivement on en a parlé pendant le budget, nous avons déjà converti une centaine de mouillages sur l'année 2021-2022 sur certaines zones et là, il est préconisé donc par le PNR de convertir 68 corps morts qui se trouvent sur la zone du Grézit, donc entre le C089 et le C155 qui va jusqu'au chenal de Penboc'h.

Sur ces 68 corps morts, il y a 35 propriétaires.

Effectivement, il y a un investissement de l'ordre de 67 000 euros. Une partie de ces corps morts, les 35 propriétaires, la commune va avancer l'investissement, qui est de l'ordre de 1 504,80 euros TTC pour les plus grands bateaux, et de 1 024,50 euros qui va jusqu'au C-147. Il restera donc à la charge de l'usager propriétaire, 204,90 euros sur les premiers corps morts, et 300,90 euros sur ceux qui accueillent les plus grands bateaux, plus la pose du mouillage de 100 euros TTC, il n'y aura que 20% payé, donc 20,16 euros.

C'est le même fonctionnement que la dernière fois, mais c'est un fournisseur différent.

Ce n'est pas évident de trouver un fournisseur pour faire ça, il n'y a que deux. Et comme il y a maintenant un petit peu de recul sur la qualité des poses de mouillages, nous avons choisis cette année, Témano.

Ça a été étudié en commission, bien évidemment, au mois d'octobre.

Pascal BARRET :

Merci Fanny pour ces explications.

Y'a-t-il des interventions ?

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Faire bénéficier aux usagers propriétaires de leurs appareils d'une baisse de tarif sur la pose de leur mouillage à moindre impact écologique ;

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Adopté par 28 voix, merci.

Délibération 104.

Je vais repasser la parole à Fanny pour nous parler de la modification du règlement d'exploitation des mouillages.

Fanny.

Fanny LE MENTEC :

Effectivement, lors de la dernière commission, nous avons également adopté à l'unanimité, une modification sur le règlement d'exploitation qui a évolué régulièrement.

Il est apparu que les propriétaires sommés de faire certains travaux sur leurs installations traînaient un petit peu des pieds pour le faire, voire ne le faisaient pas du tout, et donc c'est beaucoup de travail pour les services de vérifier que les travaux ont été faits, ne serait-ce que pour la sécurité sur le plan d'eau de ces gens-là, mais des autres aussi si les bateaux vont à la côte.

Nous avons décidé, après pas mal de discussions, de finalement donner une amende, une pénalité, si les travaux ne sont pas faits dans les temps.

En général, les inspections sont faites par Kerlann Marine au mois de janvier, nous donnons jusqu'au 1er mai pour faire les travaux des corps-morts propriétaires, et si ce n'est pas fait au premier mai, il y aura une pénalité de 50 euros, qui se rajoutera aussi à celle de juin de 50 euros, et en juillet encore 50 euros. Si les travaux ne sont toujours pas faits, il y aura un avis de radiation dès le 1er juillet.

Il faut vous dire aussi qu'il y a des propriétaires qui mettent leurs corps morts, quand ils sont absents, à disposition des visiteurs. Donc il faut impérativement que ces corps morts soient sûrs.

Pascal BARRET :

Merci Fanny.

Y a-t-il des interventions, des compléments ?

Est-ce que c'est un dispositif qui peut les inciter à passer en mouillages communaux ? Parce qu'on peut penser que ceux qui ne font pas leurs travaux, c'est des fois une question d'âge, par exemple, ou ils ne sont plus aussi fringant qu'avant, il y a plein de raisons.

Fanny LE MENTEC :

Oui, c'est ça.

Ce n'est pas toujours des travaux qui sont simples à faire, effectivement.

Il faut trouver un intervenant, un professionnel pour y aller.

Quelquefois, il faut plonger assez profondément.

C'est vrai que ça peut être une difficulté, il y a de la mauvaise volonté, puis il y a aussi le vieillissement de la population, indéniablement.

D'ailleurs, j'étais avec François LE GOFF tout à l'heure, qui me dit qu'il y a beaucoup de résiliation pour des questions d'âge, justement.

Donc effectivement, avec un corps mort communal, on est bien plus tranquille.

Mais comme vous le savez, ce n'est pas le même tarif.

Pascal BARRET :

Bien sûr j'entends bien, merci pour cette précision.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Modifier le règlement d'exploitation des mouillages communaux selon la rédaction retenue en annexe ;

- Autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Adopté par 28 voix.

Délibération du 106, c'est à nouveau Fanny qui va intervenir, mais là sur le domaine du tourisme, et particulièrement les meublés de tourisme.

Fanny.

Fanny LE MENTEC :

Comme je viens de le dire à propos du règlement d'exploitation des mouillages, les règlements sont appelés à évoluer. Je peux rappeler que nous faisons partie d'un groupe de travail au sujet des meublés de tourisme, et donc des règlements mis en place pour avoir une idée plus précise de ce qui se passe sur notre commune et puis que les gens se mettent en conformité avec ce règlement, c'est-à-dire, je répète, deux meublés de tourisme et éventuellement quatre en tout, s'il y en a deux qui sont mis en bail mobilité.

Donc on travaille en étroite collaboration avec GMVA, il nous conseille très régulièrement certains ajustements, on en a déjà fait un en avril, et là il s'agit de trois modifications que vous avez pu voir sur le règlement qui était en annexe.

C'est quand même à la marge, c'est des histoires de sémantique, ça ne révolutionne pas ce règlement. Il faut qu'on parle de bail mobilité et non pas de bail mixte, donc c'est de location mixte mais avec un bail mobilité et il était important aussi de préciser qu'il s'applique aux propriétaires moraux comme aux propriétaires particuliers physiques, c'est à dire les sociétés aussi bien que les particuliers et puis il y avait une troisième modification c'était sur les titres qui était un petit peu mal numéroté.

Pascal BARRET :

La commission a donné un avis favorable ?

Fanny LE MENTEC :

Tout à fait, aucun problème sur ce sujet.

Pascal BARRET :

Y a-t-il des interventions ? Non.

On vote.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver la modification du règlement sur le changement d'usage des meublés de tourisme, telle que présentée en annexe ;

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Abstention ?

Adopté par 28 voix.

Délibération numéro 106.

Nous allons évoquer un gros dossier qui est étudié depuis longtemps.

C'est Marie-Mad qui va nous présenter le Projet Educatif de Territoire.

Marie-Mad.

Marie-Mad DREAN :

Oui, merci.

Donc ce Projet Educatif de Territoire vient après un Projet Educatif Local. C'est l'évolution des demandes de la CAF qui font que de toute façon il faut le revoir et le remettre un peu en mouvement. La commune d'Arradon a décidé un nouvel élan à sa politique jeunesse.

Après une année de concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et considérant la volonté de la commune de s'engager dans une démarche éducative partagée en cohérence avec les besoins de son territoire, l'importance d'accompagner chaque enfant et chaque jeune dans sa construction en s'appuyant sur une offre éducative de qualité et diversifiée, la nécessité de coordonner les actions des différents acteurs de la communauté éducative autour d'un projet commun.

Le Projet Educatif de Territoire a une durée de cinq ans.

Il a été mené par la Ligue de l'enseignement qui nous a aidés à faire rencontrer tous les acteurs.

Il va s'articuler autour d'abord de cinq valeurs éducatives choisies par les élus de la commune.

Les cinq valeurs qui ont été retenues sont :

- Le vivre ensemble, qui est un pilier central pour former les citoyens responsables et solidaires, ouverts aux autres et capables de vivre en harmonie tout en respectant les différences,
- La confiance, le fondement sur lequel se construisent les relations solides entre les enfants, les jeunes et les familles, les professionnels de l'éducation et les institutions. Elle est un élément clé dans la construction des relations interpersonnelles et dans le développement global des enfants et des jeunes.
- La parentalité, notion transversale du Projet Educatif de Territoire, s'envoyant à soutenir et à valoriser la fonction parentale, tout en garantissant le bien-être et le développement harmonieux de l'enfant et du jeune.
- L'engagement, c'est encourager les enfants et les jeunes à prendre part activement à la vie scolaire, citoyenne, associative, dans l'objectif de les sensibiliser à l'impact positif qu'ils peuvent avoir sur leur environnement en étant partie prenante à la vie locale.
- La solidarité, axe essentiel dans un PEDT, en faveur de la cohésion sociale, de l'entraide et du partage. Il peut être imaginé comme un lien qui unit les membres d'un groupe et qui incite chacun et chacune à aider et à soutenir l'autre en faisant passer l'intérêt commun avant l'intérêt individuel.

Donc ces valeurs constituent le socle commun garantissant la cohésion et la cohérence des actions menées par la pluralité des acteurs éducatifs et sur les différents temps des enfants et des jeunes.

A partir de ces valeurs et du diagnostic qui a été réalisé sur le territoire, trois grandes intentions éducatives ont été identifiées et se traduisent en orientation et en objectifs éducatif détaillé.

Je ne vais pas pour religner l'ensemble, je suis resté sur les valeurs je pense que c'est quand même le jeu le socle.

Le premier axe éducatif c'est assurer la cohérence et la continuité éducative dans une intention d'éducation bienveillante

Une des orientations c'est approfondir la connaissance des acteurs éducatifs et favoriser le développement des liens entre eux.

C'est aussi renforcer la communication avec les familles, on a déjà des actions qui sont mises en œuvre et il y en aura d'autres, en particulier le comité technique des services municipaux, qui réunit les familles, les services, les élus, pour parler de tous les services municipaux et d'essayer d'améliorer le fonctionnement.

Dans ce secteur-là aussi, on a :

Apporté des connaissances et remettre en question les pratiques professionnelles. Il y a des conférences thématiques qui peuvent être proposées pour les actions. En particulier, pendant la semaine de l'enfance, il y a souvent des conférences, et là, dans cette année, il y en aura une organisée par le multi-accueil. Ça, c'était pour l'axe éducatif numéro 1, une partie.

Dans l'axe éducatif numéro 2, enrichir, renforcer et optimiser l'offre éducative.

Un des premiers objectifs, c'est d'optimiser la pause méridienne.

Et une des actions, c'est d'auditer la pause méridienne, ça, ça va commencer dès la rentrée de janvier. L'axe éducatif numéro 3, c'est accompagner l'enfant et le jeune dans son épanouissement et développer son autonomie et favoriser son émancipation.

Et un des objectifs, c'est favoriser l'émancipation de l'enfant et du jeune, sur la commune, on a déjà des actions, les aides au BAFA, on a un CMJ qui fonctionne, on a des services civiques, on favorise les éco délégués dans les écoles, l'aide aux jeunes, il y a le dispositif argent de poche, le forum job d'été... Il y a déjà un certain nombre de dispositifs qui favorisent l'émancipation des jeunes.

Souhaitant renforcer et valoriser l'offre éducative du mercredi, le ministère de l'Éducation nationale a proposé aux communes en charge du périscolaire de signer un PEDT avec un label plan mercredi.

Ce plan mercredi, c'est une charte, il est toujours attaché à un PEDT et donc il doit organiser un accueil déclaré, bien sûr, auprès de la SDJES, conformément à la réglementation en vigueur.

Il doit intégrer le mercredi dans le PEDT et s'engager sur la charte.

Ce plan mercredi permettra aussi à la commune non seulement en fait de travailler sur l'amélioration de l'accueil mais il y a aussi une prestation qui encourage le développement de l'accueil du mercredi.

Toutes ces actions dans ce cadre du PEDT, Plan Mercredi, c'est vraiment quelque chose sur lequel les services qui ont déjà participé, bien entendu, à cette élaboration, ça donne du souffle et ça donne de l'envie à améliorer, à être toujours en mouvement.

Toutes les actions qui sont déjà programmées, celles vont venir tout au long des années, font l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation par le comité de pilotage afin de réajuster les objectifs, les moyens, le cas échéant.

On est très content d'arriver au bout de ce PEDT.

Ça a été vraiment quelque chose qui a été intéressant, motivant pour l'ensemble du monde éducatif. Et je pense que c'est quelque chose qui est très important pour l'enfance, la jeunesse et puis les services qui sont autour, et l'école bien sûr.

Pascal BARRET :

Merci Marie-Mad pour ce résumé.

Marie-Mad DREAN :

Désolée d'être longue, mais je trouvais que même si je suis la dernière, il fallait que l'on en parle aujourd'hui.

Pascal BARRET :

C'est un sujet capital, est-ce qu'il y'a des interventions ou des remarques autour de la table ?

J'en rajouterai un peu sur les remerciements pour ce que vous avez fait, pour ce que l'équipe, très élargie, a fait, a travaillé avec la Ligue de l'enseignement qui a servi de pilote.

J'ai personnellement participé à deux réunions sur l'ensemble mais il y en a eu énormément.

Rappeler aussi qu'on a à la clé, une convention par trois signataires la commune bien sûr, la CAF et l'inspecteur d'académie, pour le monde éducatif, voilà les quelques mots qu'on peut dire.

Vous avez en annexe le PEDT au complet et c'est vrai que toute la partie diagnostic est particulièrement intéressante à voir, fiche par fiche, comment a été élaboré ce diagnostic.

Le projet lui-même bien sûr, plan mercredi, mais aussi la notion d'évaluation.

Marie-Mad disait, il faut, dans ce genre de plan à long terme, moyen terme, pouvoir évaluer systématiquement les actions concrètes que l'on met en place et l'intérêt de ces actions et l'évolution éventuelle qu'elles peuvent avoir.

Le groupe est constitué pour faire ces évaluations régulièrement et je n'en doute pas.

Voilà ce que je voulais dire.

On va passer au vote.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver le Projet Educatif de Territoire – Plan mercredi ;

- Autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Adopté à 28 voix.

C'était la dernière délibération, quelques points d'information après ça

Alors le premier point d'information que je vous donne c'est le renouvellement du contrat de prestations concernant la fourrière animal pour l'année 2025, avec la société d'assistance qui s'appelle la SACPA.

Pourquoi ce renouvellement ? C'est qu'avant, la fourrière animale était traitée au niveau intercommunal, c'est GMVA qui pilotait. GMVA s'est retirée, donc les communes prennent en charge, si elles le souhaitent bien sûr, un contrat avec une fourrière animale, ce que nous avons continué avec le même prestataire.

Je peux vous dire qu'un soir l'été dernier, je l'ai testé pour récupérer un chien sur le site Castel solère et que ça marche bien.

Quelqu'un veut dire quelque chose ? Non ? Merci.

Les conventions de mise à disposition, vous avez la liste, y a-t-il des questions ?

Les opérations financières de la carte Achats publics, il y en a une.

Les décisions prises sur le fondement de la délibération, prises par moi, les aides à la musique, il y a quatre dossiers pour 1 085 euros. Pas de question ?

Pour finir, les naissances et les décès sur la commune, depuis le début de l'année 2024, 28 naissances et 78 décès.

Et à ce stade-là, je voulais juste qu'on s'associe à la douleur de la famille de Kléber.

Kléber Boisramé, notre patron du Pub qui est décédé la nuit dernière, j'ai été appelé la nuit dernière par les pompiers et la gendarmerie sur cette question.

C'est une figure d'Arradon et je voudrais transmettre tous ensemble, évidemment, nos condoléances et notre soutien à la famille, mais aussi à son équipe de salariés, à l'équipe qui est autour de lui, à son équipe de musiciens. Tous ces amis musiciens, nous en avons rencontré quelques-uns aujourd'hui particulièrement affectés, les amis, salariés de l'entreprise, pour un lieu qui est très important pour Arradon, juste s'associer ensemble ce soir, s'il vous plaît, merci.

Deux dates simplement à retenir il y en a probablement d'autres mais de mon point de vue j'en ai deux le 17 les vœux au personnel et le 24 les vœux à la population, nous parlons bien entendu du mois de janvier.

C'est tout ce que je voulais dire. Y avait-il des annonces autour de la table ? Pas de point de vue mais des annonces sur quelque chose particulièrement ?

Le vin chaud, évidemment, le 1er janvier au soir.

Le vin chaud sera chaud, Patrick.

Le 1er janvier au soir on est bien d'accord. Ne venez pas le 31, il n'y aura pas de vin chaud, mais le 1er janvier au soir, comme tous les ans, il y aura un vin chaud fait par les élus.

Marie-Mad une info ?

Marie-Mad DREAN :

La série de clôture du CMJ et d'investiture du nouveau CMJ, ce sera le samedi 25 janvier.

Pascal BARRET :

Merci Marie-Mad.

Je vais donc clore ce Conseil Municipal, est-ce que quelqu'un a trouvé la date du prochain conseil depuis tout à l'heure, au mois de février ?

Est-ce que quelqu'un est capable de me le dire ?

Le 4 février 2025, même endroit, même heure.

Merci à tout le monde et à la prochaine.

La secrétaire,
Marina WEILL



Le Maire,
Pascal BARRET

